

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$2.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 10 JUILLET 1880.

5 Centins le Numéro.

LES AMENITES DE "L'IRISH CANADIAN."

Dans notre numéro de samedi nous avons fait allusion à deux correspondances publiées dans *L'Irish Canadian* en même temps que le fameux article au sujet de l'affaire McNamee. Afin de donner une idée de l'esprit qui anime le journal francophone qui s'est donné pour mission de nous calomnier auprès de ses lecteurs, nous traduisons une lettre qu'il se fait adresser de Québec et qui porte la date du 11 courant. Voici le bijou en question :

"Les choses vont de mal en pis dans cette localité, et nous avons d'abondantes preuves de l'intention bien arrêtée chez les Canadiens-Français de pousser la population de langue anglaise au pied du mur. De tous côtés, en haut comme en bas de l'échelle, riches et pauvres, prêtres et laïques expriment plus ou moins ouvertement la haine la plus noire contre tous ceux qui ont du sang irlandais dans les veines. C'est notre tour aujourd'hui, mais ce sera certainement demain le tour des Anglais et des Ecossais. Le sentiment qui anime les Canadiens-Français n'est ni plus ni moins que de l'exclusivisme, (*know nothingism*) sentiment que la peur seule empêche de se traduire par des actes de violence.

"Les relations commerciales ont été dans bien des cas soudainement interrompues. Les marchands de banques anglaise déclarent que leurs pratiques canadiennes les abandonnent en masse, apparemment sous l'influence de quelque association secrète, qui a pour but l'exclusion sociale, commerciale et politique des races de langue anglaise, exclusion tellement systématique qu'elle devra nécessairement écraser l'élément anglais ou le forcer à quitter le pays. Les Canadiens-Français, non-seulement se vantent de pouvoir garder cette province pour eux seuls, mais nous jettent à la figure le fait indéniable que le gouvernement fédéral est en leur pouvoir. Ceci n'est pas une vaine bravade ; un Canadien-Français distingué un homme très religieux et un homme juste à sa manière, faisait la réponse suivante à un ami de langue anglaise qui se plaignait des récentes destitutions d'employés du chemin de fer du gouvernement : "Cela est très juste. Nous autres Canadiens, nous avons été tenus sous le talon ; maintenant nous sommes forts et il faut qu'on nous rende justice."

"Il est vrai qu'en vertu du mélange considérable de sang huron et iroquois que les Canadiens-Français ont dans leurs veines, ils peuvent peut-être se considérer comme les héritiers des Peaux Rouges, qui habitaient autrefois le Canada, mais ils oublient que la victoire de Wolfe, sur les plaines d'Abraham nous a conquis, au moins, des droits égaux aux leurs dans la Province de Québec. Ils doivent se souvenir que les races de langue anglaise, ont la suprématie sur ce continent ; et quoique nous puissions différer entre nous sous le rapport de la religion, ils ne devraient pas oublier que le sang est plus épais que l'eau. Nous voulons bien vivre en paix et nous serions très heureux de rester unis par l'amitié et de jouir avec eux d'une égalité complète devant la loi, mais plutôt que de nous soumettre à l'ascendant des Canadiens-

Français, nous serions prêts à une nouvelle conquête, à la suite de laquelle peut être les conditions de la paix seraient moins avantageuses à nos amis Canadiens-Français, que celles qui ont suivi la prise de Québec.

"Dans l'état actuel des choses, nous devons attirer l'attention des races de langue anglaise, qui habitent la Confédération, sur l'influence prépondérante des Canadiens-Français dans le Parlement Fédéral. Sont-elles préparées à voir les destinées de ce grand pays dépendre des idées étroites des notaires à quatre sous, des avocats sans causes, et des mille et une nullités politiques qui exploitent le métier de politiciens dans la province de Québec, et dont les efforts nous ont conduits à une banqueroute inévitable ? Si non, qu'on fasse un effort puissant et simultané pour écraser l'influence envahissante des Canadiens-Français dans le Parlement fédéral. Déjà nous avons vu comment cette influence a traqué à mort un Irlandais innocent pour un crime dont il n'était pas coupable, tandis que Riel et Lépine, les lâches assassins du pauvre Scott ont été préservés de l'échafaud par cette même influence canadienne-française."

Suit un appel aux Irlandais de la Province de Québec leur demandant de se rallier. Le correspondant ajoute que, vu leur manque d'organisation, les Irlandais n'ont pu élire personne qui fut digne de les représenter. Très flatteur pour les députés irlandais ! C'est un Denis Kearney qu'il faudrait sans doute pour représenter les idées échevelées de l'écrivain en question. M. McGreevey ne lui plaît pas du tout, bien qu'il trouve que c'est un monsieur très estimable. C'est peut être à cause de cela qu'il voudrait le remplacer par un autre.

Répondre à toutes les sottises, à tous les mensonges et à toutes les platitudes contenues dans cet article, nous entraînerait trop loin. Où est le comté irlandais, anglais ou écossais qui ait jamais élu un Canadien-Français ? Il n'y en a pas, mais par contre nous avons déjà cité un grand nombre de comtés habités par une population française et qui sont tous représentés par des Anglais, des Irlandais et des Ecossais. Voilà qui prouverait, si la chose avait besoin d'être prouvée, que, loin de nous montrer fanatiques, nous avons toujours fait preuve d'un excès de libéralité peu excusable en présence de l'hostilité manifeste des races qui nous entourent.

L'égalité devant la loi ! Nous voudrions bien l'avoir, mais en pratique nous ne l'avons pas et ce sont toujours les Canadiens qui en souffrent. Cette égalité que le correspondant en question à l'hypocrisie de réclamer, il est le premier à nous la nier. Malgré lui il nous démontre que ce qu'il veut

c'est l'asservissement des Canadiens-Français. Si son élucubration veut dire quelque chose, elle veut dire ceci : Les Canadiens ont été vaincus par nous, nous avons le nombre, nous avons la force, donc il faut que l'influence des Canadiens soit nulle.

D'abord nous n'avons pas été vaincus. C'est là un fait qu'on oublie trop souvent. L'eussions-nous été que cela ne donnerait pas à nos vainqueurs le droit de nous maltraiter. Ce n'est pas la bataille des plaines d'Abraham qui a terminé la guerre entre les Anglais et les Français pour la possession du Canada. Que ceux qui ont toujours à nous rappeler cette victoire anglaise, la seule dont ils puissent se vanter pendant cette guerre, rappellent leurs souvenirs, ou plutôt qu'ils étudient l'histoire. Ils y verront qu'après la bataille qui a coûté la vie aux deux braves généraux Montcalm et Wolfe, il y a eu un autre combat à Ste Foye, combat où les Anglais ont eu le dessous. La dernière bataille livrée en Canada entre les armées française et anglaise a été une victoire pour la France.

Nous n'avons pas été conquis, nous avons été lâchement cédés par un roi qui aurait dû mieux récompenser notre vaillance et notre dévouement. Certains droits nous ont été réservés en vertu d'un traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre. Abandonnés à nous-mêmes, non seulement nous avons su défendre ces droits contre les empiètements de fanatiques qui avaient juré notre perte, mais nous avons su en conquérir d'autres en dépit de la haine que nous portaient nos persécuteurs.

On veut prétendre que la peur seule nous retient, et que si nous l'osions nous aurions recours à la violence pour tyranniser les races qui nous entourent. D'abord, il faut avoir été élevé dans un endroit où la lumière de la civilisation n'a pas encore pénétré, pour ignorer que les Canadiens-Français se sont toujours montrés plus généreux envers les étrangers que vis-à-vis leurs propres compatriotes. En outre la peur n'a jamais empêché les Canadiens de faire ce qu'ils voulaient faire. Les exploits de l'Iberville, ceux de Dollard, la Monongahela, Carillon, Chateauguay, les luttes héroïques de 1837-38, attestent que la bravoure de nos compatriotes égale leur vaillance.

N'en déplaise au correspondant de *L'Irish Canadian* qui voudrait faire de nous des Iroquois et des Hurons, (deux tribus qui valent bien la sienne, soit dit en passant,) nous sommes d'une race habituée à vaincre des ennemis supérieurs en nombre, et nos ancêtres ne comptaient leurs ennemis que lorsqu'ils les avaient étendus morts sur le champ de bataille.

Nous étions 60,000 âmes lors de la conquête, nous sommes aujourd'hui

au moins un million et demi de Français pur sang. C'est plus qu'il n'en faut pour tenir en respect tout ce que ceux qui voudraient nous mettre sous leurs pieds, pourront jamais raccoler de fanfarons sur le sol de l'Amérique ou ailleurs.

Le sang est plus épais que l'eau, dit le correspondant en question. S'il a voulu dire par là que ses pareils sont plus épais que les Canadiens, nous sommes prêts à l'alimètre, et nous sommes ravis de pouvoir nous accorder avec lui au moins sur ce point. Il a du suer sang et eau pour accumuler autant de mensonges dans un espace aussi restreint, quoiqu'il soit évident qu'il y a chez lui plus de bile que de sang. Lorsqu'on voit des journaux se faire le véhicule de pareilles injures à l'adresse d'un peuple aussi paisible, aussi généreux et aussi juste que le nôtre, on s'explique comment il se fait que nos compatriotes d'origine britannique, conservent si longtemps contre nous leurs injustes préventions.

LE BUREAU DE SANTE.

A la dernière séance du Conseil de Ville, M. l'échevin Thibault a fait une interpellation demandant si quelque mesure avait été prise pour la propagation de l'ouvrage d'hygiène "La santé pour tous," qui a été publié, il y a quelques mois, par le Dr. Séverin Lachapelle.

La question a été renvoyée au bureau de santé.

L'interpellation de M. l'échevin Thibault mérite considération.

Depuis la formation du bureau de santé nous savons toutes les tentatives sanitaires qui ont été faites, et qu'on a été obligé d'abandonner ; nous constatons tous les jours les difficultés insurmontables que rencontrent nos officiers de santé pour l'exécution des règlements indispensables à la santé publique ; pour exprimer plus clairement notre pensée, disons-le de suite, que notre organisation sanitaire au lieu d'avancer, ne fait que tâtonner, et que le chiffre qui lui est voté chaque année est loin de nous donner un résultat satisfaisant. Or, d'où vient cette lenteur d'un travail si nécessaire ? d'où naissent ces difficultés qui paralysent les plus généreux efforts ? La réponse est facile à faire : l'ignorance de notre population est la cause principale de ce malheureux état de chose. On n'a pas la moindre notion de ce qu'est l'hygiène, on ne sait pas que l'application de ses lois c'est la santé individuelle, et la santé publique, c'est la disparition des maladies épidémiques, si fatales à notre ville de Montréal, c'est le confort pour tout le monde et la prolongement marqué de la vie humaine.

On méconnaît ces idées qui sont autant de vérités incontestables. Voilà pourquoi les efforts tentés sont

sans succès ; voilà pourquoi le chiffre de notre mortalité est alarmant ; voilà pourquoi des maladies terribles, qu'on ferait disparaître à volonté au moyen des notions hygiéniques, sont devenues ici les filles du sol pour le malheur de tous.

Que faire donc ? Une seule chose : instruire le peuple. Les moyens d'instruction hygiénique sont nombreux : et néanmoins nous n'en voyons aucun parmi nous. Il y a l'enseignement dans les écoles, il y a les cours publics, les lectures, il y a la publication des livres spéciaux, vantant ces questions. En attendant que l'attraction qu'elles méritent soit donnée aux premiers moyens, pourquoi un encouragement raisonnable n'est-il pas donné au dernier, puisque nous l'avons à notre disposition.

"La santé pour tous" est en effet un ouvrage important, premier de ce genre public parmi nous, destiné à faire un bien immense à notre population, si nous mettons celle-ci dans l'obligation de la lire, car d'elle-même nous savons qu'elle fait passer bien des frivolités avant l'instruction. Et il est facile d'obliger le peuple à se mettre au courant des notions indispensables à la santé et à la vie que contient ce livre, il est facile de le faire pénétrer dans toutes les familles, l'autorité n'a qu'à dire un mot, et tous nos quartiers en auront à leur disposition. Voici les suggestions qu'on nous permettra à ce sujet.

Il a déjà été question de voter un bonus pour un livre semblable à celui que nous possédons. Pourquoi, à présent qu'il s'est trouvé un homme assez courageux pour entreprendre et accomplir cette œuvre difficile, la corporation de Montréal ne le récompense-t-elle pas comme il le mérite ? En agissant ainsi elle donnera l'élan aux travaux de ce genre, et servira en même temps ses propres intérêts : car nous le répétons, nous dépenserons toujours inutilement des sommes considérables, pour le fonctionnement de notre Bureau de Santé, si nous n'instruisons pas le peuple des notions indispensables de l'hygiène, si nous ne lui enseignons pas les avantages qu'elle peut lui procurer.

"La santé pour tous" se vend à très bas prix : l'auteur y montre un désintéressement dont il faut lui tenir compte. Que la Corporation de Montréal vote la légère somme de mille piastres, et nous verrons dans notre ville, quatre à cinq milles exemplaires de ce bon ouvrage distribués, étudiés, puis toutes les heureuses conséquences qui en résulteront, c'est-à-dire, attention donnée à la santé, précautions sanitaires de toute sorte.

Il y a une partie de l'ouvrage du Dr. Sévérin Lachapelle sur laquelle nous attirerons l'attention : c'est la partie intitulée "Guide de la mère auprès de son enfant malade." Que d'enfants seraient arrachés à la mort si toutes les mères avaient entre leurs mains cet ouvrage, connaissaient tous les conseils aussi instructifs qu'affectueux qui leur sont donnés !... Nous y voyons une grande vérité, c'est que la science peut faire beaucoup pour nos enfants malades, et que nous pouvons les guérir plus facilement que nous-mêmes.

Tout est à créer parmi nous ; tous les jours nous empruntons à l'étranger ; empruntons encore et ne craignons pas ; c'est l'expérience des vieux pays qui doit faire la fortune prompte et le bonheur des jeunes.

Voyons l'Angleterre sacrifiant tous les ans des millions de piastres pour le fonctionnement, pour le perfectionnement de la santé publique ;

rien de surprenant de voir ses efforts réussir ; de voir Londres, ville insalubre jadis, devenir une cité où la maladie exerce bien peu de ravages. Faisons comme elle, n'avons-nous pas la même constitution ?

Personne ne doute de la vérité des réflexions que nous venons de faire ; seulement personne n'ose commencer, n'ose mettre à l'œuvre une main hardie ; c'est à qui n'attachera pas le grelot. Allons, la question est portée devant le fauteuil, que le Bureau de Santé décide, et que le Conseil municipal exécute !

LE COLONEL DE SALABERRY.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Mail*, de Toronto, l'article suivant que nous reproduisons avec le plus grand plaisir. En effet, après les élucubrations saugrenues et calomniatrices de journaux francophobes tels que le *Irish Canadian* et autres *ejusdem farinae*, il fait bon de constater qu'une feuille aussi importante que le *Mail* sait s'élever au-dessus des mesquines considérations qui font agir certains journaux anglais, et rendre justice à nos compatriotes d'origine française. Ce n'est pas la première fois que le *Mail* se montre loyal à notre égard, et la noble attitude de ce journal, en ce qui nous concerne, nous venge bien des injures gratuites du *Irish Canadian* et de ses congénères :

"Nous craignons que les Canadiens de langue anglaise n'apprécient pas à leur juste valeur la loyauté et la valeur de leurs compatriotes d'origine française. Quoiqu'il en soit de la génération qui grandit, celle qui a atteint sa maturité n'est pas familière avec l'histoire du Canada. S'il en était autrement, on ne manquerait pas d'être animé de la plus grande bienveillance pour nos compatriotes d'une autre race, dans la province de Québec. Il y a plusieurs années, lorsque le cri de "domination française" fut poussé dans la province d'Ontario, les agitateurs oublièrent, ou peut-être n'avaient jamais su, que, durant plusieurs années, il y avait eu une domination anglaise très odieuse.

Après la conquête, la race robuste et courageuse qui, sous Champlain, avait fondé Québec, se trouva vassale. Cependant lorsque Montgomery et Arnold, se croyant sûrs d'engager les Canadiens-Français à trahir leurs nouveaux maîtres, attaquèrent Québec, ils reconnurent leur grande erreur ; malgré un échec aussi manifeste, ils nourrissaient le même espoir durant la guerre de 1812. C'est durant cette mémorable campagne que les Canadiens-Français se sont si hautement distingués par leur patriotisme et leur courage.

Néanmoins, les conquérants, voulant accaparer seuls l'autorité gouvernementale, refusèrent de leur rendre justice et de leur accorder l'égalité des droits et du gouvernement responsable. Si quelques-uns d'entre eux se sont insurgés en 1837-38, les Haut-Canadiens se sont rendus coupables de la même faute, pour des raisons semblables, bien que beaucoup moins fortes. Lorsque l'Acte d'Union de 1840 fut adopté, le Bas-Canada se trouva avoir le même nombre de représentants que la province-sœur, bien que sa population fût plus considérable que celle de cette dernière : et ce n'est que longtemps après que les deux provinces se trouvèrent sur un pied d'égalité.

La patience dont ont fait preuve les Canadiens-Français offre un con-

traste tout en leur faveur avec l'empressement que l'on a mis à demander une modification de la représentation, avant même qu'aucune prépondérance ne parût acquise au Haut-Canada. On devrait se rappeler toutes ces choses, quand on apprécie la valeur du peuple Canadien-Français.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la guerre de 1812 lui a fourni l'occasion de faire ses preuves, et nous croyons que, de tous les exploits héroïques de cette guerre, nul ne mérite un souvenir de plus profonde gratitude que la bataille de Châteauguay. Le Colonel Charles Michel de Salaberry était alors dans la fleur de l'âge, et il avait déjà servi dans les Indes Occidentales.

Il prévoyait si proprement toute éventualité, préparant tout en conséquence, qu'il semble avoir été un de ces hommes tacticiens par instinct. Il accomplit son premier exploit au Canada dans le mois de novembre 1812, lorsque, n'ayant que 300 hommes, il réussit autant par stratagème que par les armes, à repousser le général Dearborn et ses 10,000 hommes. Son meilleur exploit fut la déroute complète du général Hampton, sur la rivière de Châteauguay. Avec ses voltigeurs, commandés par le Lieut. Col. McDonnell, et quelques sauvages, il réussit à mettre en fuite une armée de cinq mille hommes. L'habileté que de Salaberry a déployée en fortifiant sa position, la prescience dont il a fait preuve en couvrant sa petite troupe de tous côtés et la disposition de cette troupe ne sauraient être assez louées. Peut-être que, si Hampton eût eu assez de courage pour commander une charge à la baïonnette, le résultat aurait été différent, et Montréal aurait pu être à sa discrétion. Mais De Salaberry connaissait sans doute ceux qu'il avait à combattre, et il les avait bien jugés. A deux heures de l'après-midi, le général américain, bien qu'à la tête d'une armée dix fois plus nombreuse que celle des Anglais, retraits, décontenancés, jusqu'à Plattsburg, avec la milice canadienne harcelant son arrière-garde. Le héros de Châteauguay mourut en 1829, à l'âge relativement peu avancé de 51 ans.

Un tel homme mérite qu'on perpétue le souvenir de ses services, et la dédicace d'une tablette, le jour de la St. Jean-Baptiste, était un hommage tardif et pas tout-à-fait à la hauteur de ses droits à la reconnaissance de la postérité. Il est beaucoup à regretter que le mouvement n'ait pas été plus général. Il doit y avoir, dans Ontario et dans les provinces Maritimes, des personnes de langue anglaise dont les cœurs aient été émus par le récit des exploits de Lacolle et de Châteauguay.

Quelques-uns d'entre eux auraient été heureux de contribuer à l'érection d'un monument convenable à la mémoire du courageux de Salaberry. Dans cette Province, nous gardons la mémoire de Brock, et nous avons rendu justice à ce général ; le nom le plus glorieux de la Province de Québec est celui du héros de Châteauguay."

NOS COMPATRIOTES DE LA PROVINCE D'ONTARIO.

Tandis que l'émigration dépeuple nos vieilles paroisses canadiennes-françaises, il est consolant de voir notre race gagner du terrain dans la province d'Ontario. Le temps n'est pas éloigné où la population française du Haut-Canada pourra jouer un rôle

important dans le gouvernement de notre province sœur. Pour une raison ou pour une autre, nous n'avons pu, jusqu'à présent, réussir à retenir ici tous les enfants du sol, et si nous voulons exercer dans la confédération le degré d'influence auquel nous avons droit, il importe de retenir dans les limites du Canada le plus grand nombre possible de ceux qui abandonnent la province de Québec.

Notre territoire est assez vaste, ses productions et son climat sont assez variés pour offrir à tous nos compatriotes les moyens d'améliorer notre position. Pourquoi aller demander à l'étranger ce que nous pouvons trouver dans le pays ? Que ceux qui se sentent à l'étroit dans la province de Québec, ou pourtant il reste encore des milliers d'acres de terre à défricher, tournent leurs regards du côté des autres provinces. Ils y trouveront, pour peu qu'ils soient disposés à se faire colons, des avantages pour le moins aussi considérables que ceux qu'ils pourraient avoir à l'étranger.

Un de nos amis, citoyen bien connu de cette ville, et qui est établi dans la paroisse de Lafontaine, Ontario, depuis le mois d'avril dernier, nous écrit une lettre dans laquelle il fait les plus grands éloges de la région qu'il habite. Pour l'information de nos lecteurs, nous croyons devoir en reproduire une partie.

Nous voyons aussi avec plaisir que nos compatriotes d'Ontario n'oublient pas les traditions françaises. Ils sont restés ce qu'ils étaient ici de fervents catholiques et de bons patriotes. Nous pourrions même ajouter que leur empressement à s'organiser en société nationale dès qu'ils peuvent se réunir en groupe assez nombreux, prouve une fois de plus que le patriotisme qui existe à l'état latent dans toute poitrine canadienne, mais qui s'endort assez facilement dans nos campagnes où l'apathie règne en maîtresse, se réveille plus pur et plus vivace que jamais dès que le Canadien-Français se trouve isolé parmi une population d'origine étrangère à la sienne. Voici ce que nous extrayons de la lettre en question :

Lafontaine, Ont., 28 juin 1880.

Mon Cher Monsieur.

J'ai le plaisir de vous apprendre que nous avons fondé une société St. Jean-Baptiste à Lafontaine, le 24 courant. C'est la première fois depuis la fondation de la paroisse que la St. Jean-Baptiste est fêtée ici, aussi dois-je vous dire que tous les Canadiens se sont fait un devoir d'assister à la grand-messe et à l'assemblée que nous avons convoquée pour l'organisation de la société. Voici quels sont les officiers pour l'année :

Président honoraire et chapelain, Rév. L. Michel, curé.

Président, Dr P. A. Allard.

Vice-Président, Jos. Marchildon, Ecr.

Secrétaire, N. Blanchard, Ecr.

Trésorier, E. Duquette, Ecr.

Comité de Régie : Hector Marchildon, Ecr., Eugène Brunelle, Ecr., Louis Giguac, Ecr. et Joseph Maurice, Ecr.

Lafontaine est une paroisse canadienne et catholique, située dans le township de Tirry dans le comté de North-Simcoe. Cette paroisse est établie depuis environ quarante ans, ce sont des Canadiens qui en ont abattu les premiers arbres et un grand nombre d'eux, venus pauvres du Bas-Canada sont aujourd'hui des cultivateurs riches et considérés des étrangers qui nous environnent. Nous avons un curé d'origine française mais qui est canadien de cœur et d'âme, c'est un homme dévoué, qui est toujours en éveil quand il s'agit des intérêts spirituels et matériels de ses paroissiens, aussi répondent-ils bien à son zèle, pour vous en donner une idée il me suffit de vous dire que depuis huit ans, ils ont bâti et payé entièrement une église et un presbytère dont le coût dépasse vingt-cinq mille piastres, et tout cela qu'aux moyens de versements volontaires.

Faites-moi donc le plaisir de donner con-

naissance à vos lecteurs de notre belle paroisse et de la fondation de notre société, et en même temps d'encourager les canadiens qui émigrent aux Etats-Unis de venir ici de préférence, il y a encore de belles terres fertiles à exploiter, et nous vivons ici absolument comme dans la province de Québec.

LE CHEMIN DE FER DU SUD.

Nous avons déjà fait voir jusqu'à quel point les promoteurs du chemin de fer de la Rive Sud ont fait preuve de mauvaise foi. Pour tout homme qui veut se donner la peine d'étudier les faits, il est évident que la compagnie qui s'est mise à la tête de cette entreprise, n'a pas du tout l'intention de creuser le tunnel, et que son but consiste à construire un tronçon de chemin de fer destiné à relier, sur le sol du Canada, une ligne américaine rivale de nos chemins de fer canadiens.

Si le gouvernement tient à accorder une charte d'incorporation à cette compagnie, qu'il l'oblige, ainsi que le comité des chemins de fer l'a recommandé, à creuser le tunnel d'abord ou à dépenser aux travaux du tunnel au moins \$1,000,000 avant que d'entreprendre la construction de la voie ferrée. Une autre garantie que le gouvernement ferait bien d'exiger, ce serait de défendre à la compagnie de vendre sa charte aux chemins de fer américains. Cela ne ferait peut-être pas l'affaire de M. Vanderbilt et des associés qui représentent ses intérêts du parlement local, mais le gouvernement n'a pas, que nous sachions, reçu pour mission de sacrifier les intérêts de la province pour plaire aux monopolistes des Etats-Unis.

La Compagnie LeVêque demande l'autorisation de construire le tunnel et ne demande pas autre chose. Elle ne rencontre aucun obstacle de la part du Grand-Tronc, qui ne peut réellement s'opposer à l'exécution de ces travaux. D'un autre côté nous avons la compagnie du chemin de fer du Sud, qui n'a nullement l'intention de faire le tunnel, mais qui veut donner le monopole du trafic de l'ouest aux chemins de fer américains. Le Grand-Tronc s'y oppose et, pour empêcher l'exécution de cette entreprise, il peut invoquer certaines dispositions de nos statuts. Nous ne sommes pas en faveur du monopole, pas plus lorsque ce monopole est exercé par le Grand-Tronc que lorsqu'il est entre les mains d'une autre ligne de chemin de fer, mais, après tout, le Grand-Tronc est une ligne canadienne qui nous a déjà coûté les yeux de la tête, et nous préférons qu'il conserve le monopole, si monopole il doit y avoir, plutôt que de voir les chemins de fer américains nous enlever le prix des sacrifices que nous avons faits pour doter notre pays du réseau de voies ferrées qui le sillonne.

Construisez le tunnel, c'est parfait : vous enlevez au Grand-Tronc le monopole du transport vers les ports américains de l'Atlantique, sans pour cela enlever à cette compagnie le commerce de l'ouest au profit d'une ligne américaine. Il ne faut pas se dissimuler que la compagnie du Grand-Tronc est puissante. Son chemin de fer traverse un grand nombre de comtés qui se trouvent ainsi indirectement intéressés à sa prospérité, et s'il lui en prenait envie, il est bien malheureux d'avoir à le constater, mais cette compagnie pourrait bien, à force d'argent réussir à démolir le parti dans ces comtés. Cette considération ne doit pas sans doute influencer la décision de nos gouvernants au point de les porter à agir contrai-

rement aux dictées de leur conscience mais il ne s'agit ici que d'agir conformément à la justice, et il est bon, avant que de se lancer dans une entreprise d'en mesurer toute la portée.

Que le gouvernement se montre injuste envers le Grand-Tronc, et il y a tout lieu de croire que cette compagnie, qui comme toutes les autres corporations n'a pas d'âme, employées tous les moyens à sa disposition pour faire échouer le projet. Vaincue à Québec elle pourra réagir à Ottawa. La nouvelle ligne de chemin de fer s'étendant au delà des limites de la province tombe dans la catégorie des travaux au sujet desquels la législature locale n'a pas le droit exclusif de faire des lois.

Dans la l'acte de la Confédération sous le titre "Pouvoirs des Législatures Locales" section 10, paragraphe 3, nous trouvons l'énumération suivante des travaux et entreprises au sujet desquels la législature locale peut exclusivement faire des lois.

"10. Les travaux et entreprises d'une nature purement locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes : a. Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphies et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre, ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la Province; b. Ligne de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'Empire Britannique ou tout pays étranger; c. Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada, être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre de provinces."

Qui empêchera la compagnie du Grand-Tronc de faire jouer assez d'influence auprès du gouvernement d'Ottawa pour faire déclarer que cette entreprise est du ressort du Parlement Fédéral, et d'obtenir du gouvernement fédéral, plus spécialement chargé de protéger le chemin de fer du Grand-Tronc, qui est un chemin fédéral, la justice qu'on lui aurait refusé à Québec?

A quoi aura servi alors d'avoir retardé inutilement la construction du tunnel? Nous disons inutilement, car ceux là mêmes qui font aujourd'hui de si grands efforts pour surprendre la bonne foi du gouvernement n'auront même pas la consolation de mener leur spéculation à bonne fin. Du reste, lors même qu'ils seraient sûrs de réussir, ce ne serait pas une raison suffisante pour engager nos gouvernants à leur sacrifier les intérêts du pays.

Le pouvoir n'a pas été créé dans l'unique but de satisfaire l'appétit vorace de quelques ambitieux. Les hommes publics sont responsables au peuple de leurs actes, et ils n'ont pas le droit de subordonner l'intérêt général à l'amitié personnelle qu'ils peuvent éprouver pour certains individus. Ils sont chargés de conserver au parti qu'ils représentent la popularité que ses membres lui ont acquise en adoptant une politique sage et honnête. Ils sont responsables vis-à-vis de cette jeunesse vaillante à laquelle ils doivent leurs succès, et cette jeunesse n'hésiterait pas à les condamner si, dans le but de gorger certains étres avides et jamais satisfaits, ils permettaient des trahisons propres à détruire chez le peuple la confiance qu'il a témoigné jusqu'ici en faveur des idées conservatrices.

UN ABUS.

Tandis que notre gouvernement dépense des sommes considérables pour attirer ici des émigrants, qui, bien souvent, ne font que traverser le Canada pour aller se fixer aux Etats-Unis, il est pour le moins étrange qu'on permette aux compagnies de chemins de fer, intéressées à la colonisation des Etats de la République voisine, de faire ouvertement une propagande aussi active que malhonnête pour engager les Canadiens à émigrer.

Nous avons sous les yeux une réclame, imprimée en grandes lettres sur papier à couleur voyante, que la compagnie *Oregon Railway and Navigation Company* a fait afficher à la gare Bonaventure, et qu'elle fait distribuer par milliers, dit-on, à chacune des principales stations du Grand Tronc. Cette réclame fait une peinture évidemment exagérée du climat, des ressources et des productions de l'Oregon, ainsi que des avantages offerts dans cette contrée lointaine à l'ouvrier, à l'artisan et au colon.

Les compagnies de chemin de fer étant toutes intéressées à transporter le plus grand nombre de voyageurs possible, le Grand-Tronc a accordé son concours à cette croisade en faveur de l'émigration, mais le gouvernement, qui impose des sacrifices au pays dans le but de faire venir de l'étranger les colons qui nous manquent, doit-il permettre que, non contentes de nous enlever une partie des émigrants que nous avons attirés ici à grands frais, les compagnies en question viennent embaucher ceux qui sont nés dans le pays ou qui y sont établis depuis longtemps.

Si nous ne pouvons, malgré tous nos efforts, augmenter au moyen de l'immigration le nombre de bras dont le pays a besoin et le montant des capitaux placés dans les entreprises agricoles, tâchons au moins de conserver ce que nous avons. Surtout ne permettons pas à des compagnies étrangères, plus soucieuses de se débarrasser de leurs terrains que d'assurer l'avenir des colons qu'elles recrutent, de tromper nos nationaux en faisant miroiter à leurs yeux des avantages qu'elles n'ont pas la moindre intention de leur procurer.

Il doit y avoir quelque moyen d'empêcher les spéculateurs des Etats Unis de venir impunément exploiter la bonne foi des Canadiens animés du désir bien légitime d'améliorer leur position. Nous aurons beau faire des efforts inouïs pour coloniser nos terres incultes, tant que l'on permettra aux étrangers de nous enlever à la fois les émigrants que nous faisons venir d'Angleterre et une partie des anciens habitants du Canada, notre population ne pourra pas augmenter dans des proportions suffisantes.

Tous les beaux projets d'avenir dont nous nous plaçons à espérer la réalisation pour notre pays, cette grandeur future que nous entrevoyons dans un avenir peu éloigné, tout cela s'écroulera comme un château de cartes, et nous nous apercevrons un beau matin que nous aurons travaillé pour le roi de Prusse ou pour l'Oncle Sam, ce qui revient au même. Assez longtemps nous avons fait métier de dupe. Tâchons de faire de l'immigration à notre profit ou n'en faisons pas du tout. Sachons d'abord retenir aux pays ceux qui y sont, et si nous continuons à faire venir des émigrants que ce soit pour notre propre compte et non pas pour le compte des américains. Nous espérons que le gouver-

nement prendra des mesures pour faire disparaître l'abus que nous venons de signaler, et que les embaucheurs américains seront invités à aller porter ailleurs le siège de leurs opérations.

Importance de l'agriculture.—Témoignages et autorités.

IV.

Nous avons déjà dit que l'agriculture doit occuper le premier rang parmi les occupations qui se partagent l'activité humaine et qu'elle doit être (dans l'ordre matériel, bien entendu), le fondement de notre édifice social.

Les témoignages les plus éclatants de l'histoire comme les écrits des économistes les plus autorisés se réunissent dans un accord admirable pour démontrer cette vérité jusqu'à l'évidence.

Nous citerons tout d'abord M. F. LePlay, l'auteur illustre de la "Réforme Sociale" ouvrage qui fut une véritable révélation pour les esprits sérieux de la France et que de Montalembert s'est plu à nommer le livre le plus fort du dix-neuvième siècle. M. LePlay dans ses écrits, s'en rapporte uniquement aux données que lui fournissent les autorités sociales c'est-à-dire ces personnes qui par leur position dans la société se trouvent à même de saisir dans toute leur portée les observations qu'il importe de livrer à l'appréciation de l'économiste. Cette méthode est sans doute la plus sûre, puisqu'elle consiste à ne formuler de jugements que sur des faits incontestables.

Nous détachons de la Réforme sociale les paroles si remarquables qui suivent : "L'agriculture offre seule aux familles souches un moyen permanent de travail et de subsistance; elle se prête avec une admirable élasticité à toutes les convenances de la petite et de la grande industrie; elle s'organise spontanément selon l'état intellectuel ou moral des familles et selon les rapports si divers qui peuvent exister entre elles. Elle établit entre la famille, le sol, les plantes et les animaux une harmonie qui complète les jouissances du foyer domestique en développant dans les coeurs, l'amour du pays natal. Elle fournit aux hommes presque tous les objets nécessaires à la subsistance, elle leur assure ainsi la véritable indépendance en les mettant à l'abri de la corruption qui émane à certains époques des classes urbaines. Enfin les intérêts de la propriété agricole s'identifient intimement avec les intérêts généraux du pays et c'est à ce titre que les meilleures propriétés rurales constituent partout la classe la plus digne de remplir les fonctions publiques."

L'agriculture a été pour les sociétés humaines le principal moyen de multiplication, d'indépendance et de progrès moral. Plus que toute autre branche d'activité elle caractérise la vie nationale. Elle est, dans l'ordre matériel et dans le régime du travail la force qui complète le mieux l'œuvre de la création."

"Au reste, la prééminence de l'agriculture sur les autres arts a été si souvent proclamée chez les anciens et chez les modernes qu'elle peut être érigée en axiome, § 34 p. 41.938."

Je ne puis résister au plaisir de citer encore sur ce sujet, l'illustre visiteur que les Canadiens-Français réunis à Québec ont acclamé avec enthousiasme le jour de notre grande fête nationale : M. Claudio Jannet. Il n'est pas suffisant pour nous, d'accorder à cet homme aussi bien qu'à son noble compagnon, M. le comte de Foucault, le tribut d'hommages et d'admiration qui leur revient, il faut encore savoir tirer profit de leur précieuse expérience et des enseignements qu'ils nous apportent de la mère-patrie.

Nul, mieux que M. Jannet, n'a fait connaître le caractère intime de la constitution des Etats-Unis d'Amérique; nul n'a aperçu avec plus de perspicacité et de justesse, les causes de la grandeur de ce peuple et les signes prochains de sa décadence. Après avoir dit que les classes industrielles et commerciales ont une influence considérable sur la marche des affaires politiques, mais qu'elle n'exerce pas une direction sérieuse et suivie sur l'esprit public, encore moins une action morale et salutaire sur la masse de la nation, qu'elles sont elles-mêmes fortement entraînées vers la corruption, il ajoute, (Etats-Unis contemporains p. 251, Vol. 1) : "La véritable force du pays réside dans la classe des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres et vivant au centre de leurs domaines [farmers]. Ils ont conservé généralement les bonnes mœurs do-

mestiques de l'époque coloniale et sont placés dans l'opinion des hommes éclairés, au premier rang, bien au-dessus des professions libérales.

Plus loin. "Il (l'amour de l'argent) commence malheureusement à atteindre aussi les races agricoles qui, depuis le commencement des colonies, formaient le fondement le plus solide de la société et des institutions.

Je pourrais multiplier les citations à l'infini. Qui ne se rappelle Sully sauvant la France par sa sage administration : pour lui, le labourage et le pâturage étaient les mamelles du pays.

Fénélon et Bossuet ont écrit des pages admirables sur l'importance de l'agriculture, et dans notre siècle Mgr. Dupanloup a suivi ces nobles traces. Napoléon, sur le rocher de Ste Hélène, faisait écrire sous sa dictée : "Quel pas n'avions-nous (les Français) pas fait ; quelle rectitude d'idées n'avait pas répandue la seule classification graduelle que j'avais consacrée de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ! objets si distincts et d'une graduation si réelle et si grande ?"

1o "L'agriculture : l'âme, la base de l'empire."

2o "L'industrie : l'aisance, le bonheur de la population."

3o "Le commerce extérieur : la surabondance, le bon emploi des deux autres."

Pénétrons quelque peu maintenant dans le domaine de l'histoire et voyons si la culture des terres n'a pas été la force des nations qui jouèrent un rôle important dans le passé.

Sur les traces de Monsieur Barnard, je puis citer l'exemple des Juifs, des Babyloniens, des Egyptiens, des Grecs et des Romains ; rappeler de nos jours, l'exemple de la France, qui sans les trésors incalculables de l'agriculture, n'aurait pu échapper au joug de fer du Prussien, qui lui demandait au nom de sa brutale victoire, une rançon que le monde entier jugeait impossible à payer ; faire voir toute la puissance agricole de l'Angleterre, de la Prusse, de la Belgique, de la Hollande.

Ces peuples se sont imposés d'énormes sacrifices pour perfectionner chez eux l'art agricole ; ils ont réussi. Pourquoi, n'en serait-il pas ainsi de nous ? Prenons un exemple dans l'antiquité.

L'Egypte fut durant longtemps le grenier du monde civilisé ; c'était un pays peuplé et nourrissant une population dont on ne peut avoir une idée juste, tant elle était considérable.

L'on est frappé d'étonnement en voyant les travaux gigantesques opérés par les Pharaons pour faire rendre à la terre tout ce qu'on en pouvait tirer. Écoutons Bossuet (Dis. hist. Univ. p. 372.)

"Ce que les Égyptiens ont fait du Nil est incroyable. Il pleut rarement en Egypte ; mais ce fleuve, qui l'arrose toute par ses débordements réglés, lui apporte les pluies et les neiges des autres pays. Pour multiplier un fleuve si bienfaisant, l'Egypte était traversée d'une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables. Le Nil portait partout la fécondité avec ses eaux salutaires."

Lorsqu'il s'enflait outre mesure, de grands lacs, creusés par les rois, tendaient leur sein aux eaux répandues. Ils avaient leurs décharges préparées ; de grandes écluses les ouvraient ou les fermaient selon le besoin, et les eaux ayant leur retraite ne séjournaient sur la terre qu'autant qu'il fallait pour l'engraisser.

"Tel est l'usage de ce grand lac, qu'on appelait le lac Myris ou Moëris. . . . On est étonné quand on lit, ce qui néanmoins est certain, qu'il avait de tour environ cent quatre-vingt de nos lieues."

L'Egypte nourrissait alors une population innombrable ; que l'on se rappelle la ville aux cent portes, Thèbes qui pouvait faire sortir ensemble dix mille combattants par chacune de ses portes. Du reste les monuments qui restent encore de la grandeur de ce peuple nous montrent mieux que toutes les données de l'histoire, qu'il ne fut peut-être jamais surpassé ni en puissance ni en prospérité mais aussi ses plus considérables travaux avaient été faits en vue de l'agriculture.

Et que dire de la Chine avec ses 400.000.000 d'habitants, si ce n'est que ses lois ont toujours placé l'agriculture au premier rang : lois, dit M. Barnard, qui ont fait que le sol a pu suffire aux besoins d'une population innombrable sans jamais perdre de sa fertilité première.

(A continuer.)

G. A. NANTÉL.

L'EMPRUNT FRANÇAIS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

L'emprunt français, objet de tant de discussions et de tant de récriminations de la part d'organes britanniques, est aujourd'hui un fait accompli. Le parlement de Québec l'a voté avec une majorité considérable. Au Conseil Législatif il a été proposé par le président, l'hon. M. Ross, et secondé par le chef de l'opposition, l'hon. Starnes, et le lieutenant-gouverneur vient de le sanctionner. De ce jour date, on peut le dire, une ère nouvelle pour la province et pour le Canada français, l'ère de ses relations directes avec son ancienne métropole.

En présence d'un fait aussi considérable, on comprend la stupeur, l'indignation qui se sont emparées d'un groupe qui jusqu'à présent se regardait avec complaisance comme l'arbitre des destinées canadiennes dans la province de Québec, et comme le dispensateur de ses richesses nationales, s'adjugeant le droit exclusif de verser ou de retenir à son gré sur les Canadiens-Français, les eaux du Pactole. Suivant ces gentlemen, la province de Québec manque à ses devoirs de loyauté envers l'Angleterre en contractant à Paris un marché avantageux, au lieu de se faire loyalement écorcher à Londres. Elle trahit la couronne en rétablissant son crédit, en faisant coter au pair sa dette naguère tombée à 93 : elle scandalise en un mot tous les Skylocks de Lombard street et de Montréal, en leur refusant carrément le "pound of flesh" dont ils humaient d'avance l'odeur succulente. Nous comprenons ces nobles douleurs, et ce qui nous attriste encore plus pour ces âmes généreuses, c'est qu'un nouveau calice encore bien plus amer leur est préparé par l'institution du Crédit Foncier, qui va être incorporé par le parlement de Québec dans le courant de la semaine. L'effet de cette création sera d'abaisser le taux d'intérêt, sur la propriété foncière, de huit, neuf, dix et même douze p. cent, à six et six et demi, y compris un système d'annuité destiné à libérer les immeubles ou le gage, en vingt ou trente ans, suivant le système français. Déjà la seule perspective de cette institution a produit un changement notable dans les transactions immobilières, fait baisser partout le taux des emprunts et relevé la valeur des propriétés. Toutes les municipalités, fabriques, corporations religieuses, attendent avec impatience le fonctionnement de l'entreprise qui va dégrever le sol et donner un immense essor à la production. On comprend le désespoir profond qui s'est emparé de l'oligarchie usurière. Les *Shavers*, les prêteurs à la petite semaine qui voient se dérober à leurs griffes la multitude des nécessiteux, poussent les lamentations du mauvais riche de l'évangile, en voyant se tarir du coup la source de leurs bénéfices.

DISCOURS

Prononcé par l'hon. T. J. J. LORANGER, à la salle Académique du Gesù, le 1er juillet courant.

Une allusion personnelle est le plus souvent sans intérêt, et elle est quelquefois taxée d'outrecuidance ; excepté qu'elle serve d'excuse à un discours qu'on ne fait pas ou de précaution oratoire à un discours que l'on craint de mal faire. Je suis dans le premier cas, si je devais parler longtemps, je serais dans le second.

Une maladie assez grave m'a empêché de prendre part aux préparatifs de cette fête, à laquelle, pendant longtemps, j'ai cru qu'il me serait impossible d'assister. J'ai dû prier M. Pagnuelo, le premier vice-président de me remplacer, et de faire le discours officiel de la St. Jean-Baptiste.

Je ne me renfermerai cependant pas dans un silence absolu. C'est assez d'être aveugle sans passer pour muet. Mutisme qui briserait par rapport à moi, les traditions d'un quart de siècle, et me ferait rompre subitement avec un usage solidement établi. D'ailleurs, comme le dirait un bon Hibernien ou un habitant des rives de la Garonne, vous ne me croiriez pas, quand même je vous le dirais. (Rires.)

Nos ancêtres disaient : Notre religion, notre langue et nos lois. Ne craignons pas de répéter ce cri national, qui n'est pas plus banal qu'aucun autre motto, aucune autre devise, et aucun chant national. N'ayons pas honte de notre drapeau !

Pour les Canadiens, le catholicisme c'est la nationalité ! La propagation de la foi catholique dans le nouveau-monde, fut autrefois la mission commune de l'Espagne et de la France. La première de ces deux nations

ayant renoncé par ses cruautés envers les indigènes, à cette tâche glorieuse, l'a laissée à la France, qui en se retirant du nouveau continent, l'a léguée à la race canadienne. C'est ce que prouve l'histoire. (Applaudissements.)

En entendant parler des découvertes des Espagnols et des Portugais, dans le Nouveau-Monde, François 1er demandait à voir la clause du testament d'Adam, léguant l'Amérique au Portugal et à l'Espagne et en déshéritant la France ; l'histoire ne dit pas, si le fou de la cour entendit cette remarque ; mais ce qui est certain, c'est qu'il n'aurait pas eu raison de dire, comme il le fit, quand le roi de France laissa passer sans l'inquiéter Charles-Quint, dans Paris, que François 1er était le fou de Triboulet. Car sous sa forme légère, cette saillie du roi de France cachait une pensée profonde. Toutes les nations de l'Europe avaient droit à un partage égal du continent nouvellement découvert, perdu dans l'immensité, jusqu'au complément des temps fixés pour la dissémination de la race humaine sur la surface entière de la terre. Car toutes appartenaient à la grande famille chrétienne fondée par Charlemagne lors de la création du nouvel empire d'Occident et dont la fraternité fut scellée par le pape Léon III, le jour où il plaça sur la tête du fils de Pepin-le-Bref, la couronne impériale des Césars. (Appl.)

Mais avant d'être empereur d'Occident, Charlemagne avait été couronné roi de France. La France fut donc le pivot sur lequel roula, la clef de voûte sur laquelle fut assise cette fameuse association politique, sociale et religieuse, dont sont sortis les peuples modernes.

Ces peuples étaient issus des tribus asiatiques, descendues pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, et peut-être longtemps auparavant des hauteurs du Caucase et qui avaient dressé leurs tentes et planté leurs drapeaux sur les débris de l'Empire Romain.

Les romains ont flétri ces peuples du nom de barbares, mais gardons-nous de répéter cette injure que l'histoire a imprudemment ratifiée, car ces barbares étaient nos pères et c'est d'eux qu'est issu le monde moderne. (Appl.)

C'étaient sans doute des barbares ceux qui suivaient le pillage et la dévastation ; mais peut-on en dire autant des tribus qui demandaient un territoire abandonné à habiter et des champs déserts à cultiver ? C'était un barbare que cet Attila, qui disait : "Sur le sol que mon cheval a frappé de ses sabots, l'herbe ne croît plus." Mais était-ce un barbare, quoiqu'en dise l'histoire, que ce Clovis, chef des Francs, vainqueur à Tolbiac, après avoir invoqué le Dieu de Clothilde, qui promit de se faire chrétien, et qui, abjurant ses erreurs dans la cathédrale de Rheims, courba sa fière tête de *Sicambre* sous l'onde baptismale qu'y versa St Rémi, et jura de brûler ce qu'il avait adoré, et d'adorer ce qu'il avait brûlé ? Ce qu'il brûla, ce furent les idoles, et ce qu'il adora, ce fut le vrai Dieu, le Dieu de la France, dont il fut le fondateur et le premier roi. Ce jour-là, la royauté de St. Louis fut créée. Comment ses descendants eussent-ils pu être exclus du Nouveau-Monde dont l'idée religieuse a inspiré la découverte ? (Appl.)

Les gloires de cette France qui fut notre patrie, ce sont aussi nos gloires ; des lauriers qu'ont cueillis ses guerriers, nous réclamons notre part, et les couronnes que la postérité a décernées au génie et aux vertus de ses enfants, nous croyons les voir resplendir sur nos fronts. A cette France glorieuse, nous tenons par les liens de la descendance, par la puissance des traditions, par la religion du souvenir ; nous y tenons par Clovis, par Charlemagne, par St. Louis, que je viens de nommer, par Philippe-Auguste, par les Croisés, par Henri IV, dont une douce illusion me fait croire que nos pères suivirent les étendards aux plaines de Soissons, à Roncevaux, à Bouvines, à Ivry, où ils prirent pour signe de ralliement le panache blanc de Béarnais, que de Tunis à Paris ils accompagnèrent le cortège funèbre du saint Roi, mort sur la terre infidèle, qu'ils étaient à Jérusalem, le jour que ses murs assiégés tombèrent sous la vaillance de Godefroy de Bouillon, et qu'avec lui ils délivrèrent le tombeau du Christ. (Appl.)

Les canadiens n'ont point déshérité du courage de leurs pères. Comme le dit un chant naïf sorti de la plume d'un jeune homme qui fut plus tard une de nos gloires politiques :

Nos pères sortis de la France
Étaient l'élite des guerriers ;
Et leurs enfants de leur vaillance
N'ont jamais flétri les lauriers. App.

Et, si comme sur les bords de la Seine, de la Loire, de la Gironde, les revues de la vieille garde s'étaient faites sur les rives du St. Laurent ou dans nos plaines, pour des milliers de nos soldats tombés sous les coups des sauvages ou sous le fer de l'étranger, à l'appel traditionnel : "Grenadier de la Tour D'Auvergne !" une voix venue de la forêt ou du désert, théâtres de leurs hauts faits, aurait répondu : mort au champ d'honneur ! App.

Nous tenons à la France, ai-je dit, par la descendance, les traditions et le souvenir. Ce souvenir un siècle de séparation ne l'a pas affaibli dans nos cœurs.

Quand, il y a vingt-cinq ans, le gouvernement français voulant établir un consulat en Canada, y députa M. de Belvéze, capitaine de la corvette française *La Capricieuse*, avec le titre de commandant, et qu'un vaisseau français sillonna pour la première fois depuis près de cent ans les eaux du St. Laurent, et que les couleurs françaises furent signalées, les populations accourant sur la rive se disaient avec une joie naïve : "Voilà nos gens revenus." On connaît l'accueil sympathique et presque royal que reçut d'un bout à l'autre du pays l'envoyé de France. Prélude encourageant les heureux effets de ce consulat.

En 1870, les armées françaises ont succombé sous le glaive étranger. Ses soldats furent emmenés captifs sur le sol du vainqueur de la France partagée. Il faut avoir vu le deuil de la population française en apprenant ces fatales nouvelles, pour comprendre la vivacité de ce souvenir. J'ai vu des larmes sincères couler à la nouvelle de ces catastrophes et je ne me défends pas d'en avoir versé moi-même. Et pour celui qui cette année là et la suivante, a voyagé en France, c'était un deuil de savoir de quel côté de l'océan la douleur était plus grande. (Appl.)

Mais la hauteur de la chute d'un géant ne peut que donner la mesure de sa taille. L'étendue des revers de la France, fait revenir à la gloire de son passé et nous rappelle les grandes choses accomplies par les Francs dans les Gaules et les français en Amérique. (Appl.)

Comme le soleil, la civilisation marche de l'Orient à l'Occident, comme lui, elle fait le tour du monde. Ce fut ainsi que s'établit la religion du Christ, dont l'étoile fut vue en Orient et qui eut pour centre de sa puissance la plus grande ville de l'Occident, la cité éternelle. (Appl.)

L'Asie fut autrefois le foyer de la civilisation. Son rôle s'est effacé, elle a été supplantée par l'Europe. L'Europe le sera un jour par l'Amérique, dont les hautes destinées appelleront le Canada à une part glorieuse. (Appl.)

Il me semble parfois, que la découverte de l'Amérique, fut pour le monde alors connu, la résurrection d'un ancien monde ou la création d'un monde nouveau et que l'esprit de Dieu souffla de rechef sur les eaux, mais cette fois pour gonfler les voiles de Christophe Colomb. Un hasard aveugle n'a pas poussé le grand navigateur à la découverte du nouveau-monde. L'Europe était depuis longtemps travaillée d'une singulière ambition de découvertes, à laquelle prirent part les deux nations, alors les plus puissantes du monde : l'Espagne et la France. Mais il est un fait qui ressort de l'histoire et que j'aime à contater, c'est que l'idée religieuse fut le mobile de ces découvertes.

Christophe Colomb, dont un évêque français a cherché, il y a quelques années, à introduire, en cour de Rome, le procès de canonisation, était profondément imbu du sentiment religieux. Ce n'était pas seulement sur ses connaissances en géographie, en astronomie et en cosmographie qu'il fondait son système continent nouveau, au-delà de l'Atlantique ou d'un passage à l'est par l'Occident, c'était aussi, chose remarquable, sur une prophétie d'Isaïe, qu'il appuyait ses hypothèses. Il avait dans sa jeunesse, ressenti une forte vocation pour la profession religieuse, et il aimait à en porter l'habit.

C'est, dit-on, revêtu de cet habit, que pauvre, inconnu, et sans asile, tenant par la main son fils Diego, il se présenta au couvent de Santa Maria de Rabida, pour y réclamer le logis et le couvert. Le prieur de ce couvent, Jean Perez, homme distingué, savant théologien et fort instruit dans les sciences naturelles fut, en le voyant, frappé du signe fatal que les grandes conceptions impriment au front de l'homme, l'accueillit avec empressement et instruit des projets de Colomb, quand ce dernier repartit le lendemain, à pied, et sans autre compagnon que son fils, le bon prieur le recommanda auprès de Fernand de Tavera, son collègue et le confesseur de la reine Isabelle.

L'éloignement des théologiens pour les plans de Colomb, et la supposition d'un nouveau monde, fondé sur la crainte que cette supposition ne vint en contradiction avec la Genèse qui n'en parlait point, rendirent inutiles la recommandation de Jean Perez, ce qui n'empêcha point Colomb de se présenter devant Ferdinand et Isabelle, qui, après bien des hésitations lui accordèrent deux galioles la *Santa Maria* et la *Nina*. Il dut la troisième embarcation la *Pinta*, à la munificence des frères Pinçon. Mais les vaisseaux trouvés, les équipages manquaient, car les marins refusaient de s'associer à cette folle et téméraire entreprise. Il fallut embarquer de force une foule de gens malfamés et d'aventuriers trouvés dans les rues de Palos, d'où s'embarqua Colomb, qui, avant son départ, communia dans la cathédrale. Sous ce rapport, il fut moins heureux que Jacques-Cartier qui, quarante ans plus tard, communia dans la cathédrale de St. Malo, avec tout son équipage. Les mécréants de Colomb refusaient tous d'aller à confesse. (Rires.) On sait comment, après soixante jours d'une navigation longue et périlleuse il prit terre, à une des îles Lucayes, que toujours dominé par le sentiment religieux, il appela San-Salvador.

Le premier mobile de Colomb avait été la conversion des infidèles et la délivrance de la Terre-Sainte, à laquelle il destinait le fruit de ses entreprises. Il en fut ainsi des Ferdinand et Isabelle et du Pape Innocent IX, qui la favorisait. De nombreux missionnaires, pris parmi les Dominicains et Franciscains et les Jésuites nouvellement établis, et qui brûlaient du désir de signaler leur nouvel ordre par leurs travaux évangéliques, accompagnèrent les premiers voyageurs espagnols dans les pays nouvellement découverts. On connaît les succès de ces saints missionnaires et l'étendue de leurs conquêtes parmi les infidèles. Un archevêché fut bientôt établi dans le Pérou, mais la soif de l'or et la rapacité des nouveaux découvreurs Cortez, Balboa, Pizarro, gâta bientôt ses heureux résultats. A côté des missionnaires embarqués pour convertir les indigènes se trouvaient les soldats envoyés pour égorger les nouveaux convertis et leur enlever leur ar. Les grands d'Espagne, qui soudoyaient ces entreprises, nobles comme le soleil, mais pauvres comme la lune, ne voyaient dans ces entreprises qu'une source de gain et une occasion d'amasser des richesses. L'avarice a détruit le mérite des découvertes des espagnols dans le Nouveau-Monde.

Il n'en fut pas ainsi des découvertes des Français. La France est la patrie des nobles idées, des instincts généreux et des chevaleresques entreprises. Cet instinct chevaleresque peut l'entraîner à de téméraires desseins, mais elle n'est pas le pays des sordides convoitises, des vils calculs, ni des lâches cupidités. (Appl.)

Elle a quelquefois sacrifié sur les hauteurs, mais les Français n'ont jamais dansé à l'entour du veau d'or ! et leurs établissements en Amérique furent insignifiquement déterminés par de nobles aspirations. Ce ne fut pas armés du glaive, mais bien de la croix, que les hardis marins qui accompagnaient Champlain et ses successeurs, conquérèrent une nouvelle patrie, et sur les rives du St. Laurent, fondèrent la Nouvelle-France. Ce ne fut pas la soif de l'or qui dirigea leurs pas dans les forêts glacées du Canada, mais leur zèle pour la propagation du Christianisme et la conversion des infidèles. Les soldats qui formaient cette armée pacifique, ce furent les soldats du Christ, les missionnaires, que brûlaient les Sauvages qu'ils allaient convertir, et qui, dans les tortures, priaient pour leurs meurtriers. (Appl.)

Ce ne fut pas pour enlever aux indigènes leur or ou leurs misérables huttes que vinrent ces conquérants d'une nouvelle espèce, mais pour les enlever à leur ignorance, dissiper leur inéduité et les appeler aux bienfaits du Christianisme.

C'est cette pensée qui est écrite dans les édit de colonisation des rois de France, et qui fait le fond de notre civilisation.

Le mobile des Espagnols, je le répète, fut la soif de l'or. Les vaisseaux espagnols sont chargés de soldats, les navires français le sont de missionnaires, soldats aussi, mais dont l'uniforme est la robe noire du Jésuite, et le glaive, la croix du Christ. (Appl.)

Les premiers immolèrent les indigènes pour l'amour de l'or, les seconds sont immolés pour la foi. Le sauvage meurt en maudissant l'espagnol qui l'égorge et le français en priant pour le sauvage qui le brûle. Et ces paroles de bénédiction comme celles de malédiction ont porté leurs fruits. Du brasier où est lié Guatimozin immolé par Cortez, comme de celui où Brebeuf et Lallemand

furent brûlés par les Indiens, se sont élevées deux étincelles. L'étincelle qui s'est élevée du bûcher de Guatimozin a allumé l'incendie qui a consumé les trônes et les dynasties espagnoles en Amérique, et celle qui s'est élevée du bûcher des martyrs s'est fait rayon ; ce rayon s'est fait flambeau, et ce flambeau a embrasé un foyer de lumière et de civilisation : la civilisation chrétienne et la lumière de la foi. (Appl.)

Les imprécations des victimes, comme les bénédictions des martyrs, avaient été entendues du ciel, et le jour où le dernier pouvoir espagnol fut renversé dans l'Amérique Centrale, les malédictions de Montezuma avaient porté leurs fruits. Colomb était vengé de ses lâches persécuteurs : les Astèques de Fernand Cortez et les Incas de François Pizarro ; et celui où le dernier sauvage fut converti en Amérique, la prière de Brebeuf était exaucée. (Appl.)

Il est inutile de dire que l'idée religieuse qui avait déterminé le mouvement de découverte en Amérique était l'idée catholique, non encore affectée par l'idée protestante, car quoique Jean Wicléf, condamné à Londres, eût suscité Jean Hus, condamné au concile de Constance et que tous deux eussent préparé Martin Luther en Allemagne, la Réforme n'avait pas encore éclaté en Europe.

La cruauté des Espagnols et leurs traitements odieux infligés aux indigènes, avaient paralysé l'influence morale de l'Espagne dans le Nouveau-Monde. La France était donc restée seule pour y nourrir le flambeau du catholicisme, et depuis qu'elle y a perdu sa puissance, elle a légué cette tâche glorieuse au Canada français. (Appl.)

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 30 juin.

Après les affaires de routine, la Chambre se forme en comité des subsides.

Sur l'item supplémentaire de \$8,625, pour l'inspection des écoles, l'hon. M. Langelier propose que cette somme ne soit pas votée, vu que le crédit déjà voté de \$20,000 est suffisant.

Les honorables MM. ROBERTSON et LORANGER parlent en faveur de l'item qui est adopté sur division.

L'item de \$2,000, pour le paiement de 2,000 copies du Code Municipal, imprimées par l'ordre de l'ex-Solliciteur-Général, M. Mercier, est adopté, après quelques explications des honorables M. Mercier et Lorranger.

Au sujet de l'item du Conseil Législatif, M. Gagnon propose un amendement, qui est perdu sur division.

A six heures, la Chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR.

Le bill pour incorporer le Crédit Foncier Canadien-Français subit sa deuxième lecture et est discuté en comité général. Il subira sa troisième lecture vendredi, le 2 juillet.

Sur l'item concernant les écoles de réforme, l'hon. M. MERCIER fait observer que les dépenses par tête dans ces maisons s'élève à \$140 par année, tandis que dans un grand nombre de maisons d'éducation la pension et l'instruction sont données à raison de \$70. Il croit que le gouvernement pourrait opérer des économies sur ce dernier item.

Sur l'item de \$350 pour l'association historique de Montréal, M. MERCIER demande quels services ce corps rend au pays.

L'hon. M. LORANGER répond que c'est la même société qui a reçu \$100 l'an dernier ; qu'elle s'occupe à compiler des documents relatifs à l'histoire du Canada et qu'elle accomplit de grands travaux dans l'ombre. Elle compte, dit-il, M. l'abbé Verreau, les honorables MM. Chauveau, Médéric Marchand et autres, parmi ses membres.

Sur motion de M. BOUTHILLIER pour réduire les dépenses du service Civil, le Gouvernement obtient une majorité de 13, soit 4 voix de plus qu'aux votes précédents de cette session. Le bill du gouvernement concernant les chemins de fer subit sa deuxième lecture, et est renvoyé à un comité spécial, puis la Chambre s'ajourne à 11.55 hrs p. m.

Québec, 2 juillet.

L'Orateur ouvre la séance à 3 hrs. p. m.

Après les affaires de routine, M. WURTELE présente le rapport du

comité des privilèges, qui est favorable aux amendements projetés, à la charte de la compagnie du gaz de Québec.

Les projets de loi suivants sont présentés :

M. NELSON — Bill pour amender la charte du Collège Presbytérien.

M. TAILLON — Bill pour rétablir le département de livres de l'instruction publique.

Aussi bill pour amender la loi concernant la profession médicale.

M. BOUTHILLIER — Bill pour amender les lois concernant l'instruction publique.

M. MATHIEU présente une pétition des habitants de Sorel et des paroisses situées sur le Richelieu, demandant au gouvernement de favoriser l'adoption de la charte du chemin de fer de la rive Sud.

Hon. M. CHAPLEAU propose que quand la Chambre s'ajournera, elle demeure ajournée jusqu'à demain. Adopté.

M. MERCIER donne avis qu'il demandera au gouvernement s'il a l'intention de nommer un Recorder à Montréal et quand.

Le bill de l'hon. M. ROBERTSON pour amender de nouveau l'Acte concernant les dépôts judiciaires est lu pour la deuxième fois et considéré en comité général.

Advenant six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

Le bill pour incorporer le crédit foncier Français-Canadien est lu pour la troisième fois et adopté.

Les bills pour admettre R. P. Ballee, G. A. Hughes et H. Jeannotte, à la pratique de la profession d'avocat sont lus pour la troisième fois et adoptés.

Le bill pour autoriser la vente d'un immeuble substitué par feu James Connolly est considéré en comité.

M. MATHIEU secondé par M. BOUTHILLIER, propose que l'adoption des rapports des comités soit renvoyée à 6 mois.

La motion est perdue sur une division de 8 contre 26, puis le bill subit sa troisième lecture et est adopté.

Les bills suivants sont lus la troisième fois et adoptés.

Bill pour incorporer la société des Pères Rédemptoristes de la province de Québec.

Bill pour amender l'acte incorporant l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville.

Bill pour incorporer "The Oxford Chemical Co."

Le bill de l'hon. M. Robertson concernant les dépôts judiciaires, et autres son lus pour la troisième fois et adoptés.

La chambre s'ajourne à 11 heures p. m.

Québec, 3.

La Chambre s'ouvre à 3 heures.

Après l'expédition des affaires de routine,

Plusieurs projets de loi sont alors déposés devant la Chambre. L'un entr'autres pour incorporer la compagnie de la "Colonial Gold Mining Company."

Sur motion que la Chambre se forme en comité des subsides, une vive discussion s'engage au sujet du nombre d'employés dans les ateliers du chemin de fer Q M O et O.

M. LAFONTAINE [Napierreville] propose que le gouvernement mette en vente la propriété de Spencer Wood et réduise le salaire de l'aide-de-camp. Il fait observer que les conservateurs, alors qu'ils étaient dans l'opposition, ont voté pour une mesure semblable.

L'hon. M. LORANGER démontre que ce dernier avancé est erroné. Il soulève une question d'ordre.

L'Orateur déclare que la motion du député de Napierreville est hors d'ordre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et adopte les items suivants : Inspection des écoles, \$28,625 ; subventions aux collèges de médecine McGill, Laval et Bishop et à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie Victoria \$750 chacune.

A propos de l'item \$10,000 pour le Conseil des Arts et Agriculture, le trésorier dit que le conseil avait employé, l'an passé, une partie de la subvention à d'autres fins que celles auxquelles elle avait été affectée.

Il s'engage à lui retirer, l'an prochain, cette subvention, si la chose se répète. Cet item est adopté, ainsi que quelques autres sous le titre de l'agriculture.

Le comité se lève, et la Chambre s'ajourne à 6 heures p. m.

Québec, 5.

Après les affaires de routine, la Chambre se forme en comité général sur les bills suivants qui sont lus une troisième fois et adoptés :

M. GAUTHIER — Bill pour déclarer et confirmer le nom de Joseph Elói de Gagné,

marchand de la paroisse des Eboulements, et concernant ses descendants.

M. NELSON — Bill pour amender l'acte d'incorporation de l'association des beaux-arts de Montréal.

M. MOLLEUR — Bill pour amender la charte de la ville d'Iberville.

L'hon. M. IRVINE — Bill pour amender les actes concernant la compagnie du gaz de Québec.

L'hon. M. ROBERTSON — Bill pour incorporer la société dite "Huronian Mining et Smelting Co."

En réponse à une interpellation de M. Mercier, l'hon. M. LORANGER dit que le gouvernement s'occupera de la nomination d'un Recorder à Montréal, aussitôt que les amendements à la charte de cette ville auront été adoptés.

L'hon. M. JOLY demande copie d'un état indiquant à quel prix les billets spéciaux, les billets à l'année et les billets de retour sont vendus sur le chemin de fer du Nord. Adopté, après quelques explications de l'hon. M. Chapleau.

Les adresses à l'effet d'obtenir certains papiers sont adoptées sans discussion.

Au sujet d'une motion de l'hon. M. Marchand concernant l'affaire Prentice,

L'hon. M. CHAPLEAU dit qu'il croit devoir suggérer que, si une enquête est jugée nécessaire, elle ait lieu devant le

comité des comptes publics. Cela abrégait singulièrement l'ouvrage. Il serait entendu que ce comité pourrait s'enquérir de toutes circonstances se rattachant à l'emprunt français. (Applaudissements des deux côtés de la Chambre.)

L'hon. M. MARCHAND se déclare satisfait et retire sa motion.

SEANCE DU SOIR.

La Chambre amende le projet de loi concernant la profession de notaire, en en retranchant la première clause.

La deuxième lecture du projet de loi concernant l'acte des élections contestées est renvoyée à plus tard.

La Chambre s'ajourne à 11 hrs. p. m.

ENFANT VOLE A CACOUNA.

Nous lisons dans le *Quotidien* :

"Le 20 de ce mois, à Cacouna, durant la messe, un enfant de 18 mois appartenant à M. J. Bte. Bérubé, fils, a été enlevé à ses parents d'une manière assez singulière. Cet enfant très blond, les yeux noirs, portant une chemise couleur rose, pantalon noir, bas rouges et souliers de cuir vernis, avait perdu par accident l'ongle du gros orteil du pied droit, était sorti de la maison et jouait dans le chemin, sous les yeux de ses parents, qui ne le perdirent de vue que dix minutes, quand s'agissant de le faire entrer, on le chercha vainement partout. Une voiture couverte contenant deux personnes passa dans le même temps. Toutes les perquisitions dans les voisinages, depuis ce moment jusqu'à présent, ont été inutiles. Tous les puits, les champs où l'herbe n'était pas encore assez longue pour cacher un enfant qui s'y serait laissé tomber, tous les moindres endroits où un enfant de son âge aurait pu se cacher ont été vainement fouillés par des centaines de personnes. Il n'y a plus maintenant de doute de l'enlèvement de l'enfant. Les parents désolés offrent une très-forte récompense à celui qui le ramènera."

ECHOS DE PARTOUT.

L'Union Commerciale — On dit que près de 4,000 personnes ont assisté à l'assemblée des six comités qui a eu lieu à St. Ours, hier, mardi.

Le Président, M. Dorion, présenta M. Perreault, qui parla en faveur d'une Union Commerciale avec les Etats-Unis, et fut beaucoup applaudi.

M. Mathieu, député de Richelieu, prit ensuite la parole en faveur d'un Traité de Réciprocité, et termina par une motion dans ce sens.

M. Marchessault proposa, en amendement, que le comité de St. Ours, qui avait convoqué cette assemblée, reçût instruction de travailler de concert avec le comité de Montréal pour nous assurer le droit de conclure nous-mêmes nos Traités de Commerce et pour obtenir une Union Commerciale avec les Etats-Unis. Le Président ayant consulté le sentiment de

l'assemblée déclara que la majorité était en faveur de l'Union Commerciale.

Une fête à Beauport.—Trois mille personnes, tant de la paroisse de Beauport que de Québec et des environs, se rendaient dimanche après-midi, dit le *Canadien*, à la patriotique invitation du zélé M. Dion, le secrétaire du comité de Chambly. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille, accompagné de Madame Robitaille, a présidé la cérémonie et dévoilé le marbre commémoratif de la naissance du colonel de Salaberry.

Une procession avait été organisée à quelque distance pour transporter cette pierre au manoir de la famille de Salaberry. Six officiers du 91^{ème} bataillon de Québec escortaient ce marbre qui redira à jamais où est né le héros canadien.

M. Dion prononça un beau discours patriotique qui souleva de fréquentes acclamations. Il termina en priant Son Honneur, au nom de l'assemblée, de dévoiler le marbre qu'un drapeau cachait aux regards des assistants.

Son Honneur parla éloquemment de la glorieuse carrière du héros de Chateauguay, et termina ses patriotiques remarques en dévoilant le marbre que la foule salua par d'enthousiastes applaudissements.

M. Dion donna lecture de lettres d'excuses de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, de l'hon J G Blanchet, de M A P Caron, M P.

Le major Amyot, M Gagnon, M P P., M Chs Langelier, M P P., M J P Rhéaume et d'autres orateurs prononcèrent ensuite de très jolis discours de circonstance.

M Paul Picard, le chef de la tribu huronne de Lorette, adressa quelques paroles à l'assemblée, rappelant avec émotion la sollicitude fraternelle du colonel de Salaberry pour sa tribu.

Plusieurs officiers de notre milice et un nombre considérable de personnages distingués assistaient à cette cérémonie qui laissera de profonds souvenirs dans la mémoire de tous ceux qui en ont été témoins.

La musique de Beauport a assisté à la fête et a joué de très beaux airs nationaux.

Mal élevé.—Nous lisons ce qui suit dans le *Canadien*, sous le titre de "mal élevé."

"Il est de notre devoir de blâmer sévèrement la conduite du capitaine Sample de l'Artie. Ce matin, à l'arrivée de nos hôtes, il s'est conduit d'une manière impardonnable. Il a refusé d'attendre même un instant pour permettre à M. Jannet, qui était allé au bureau du télégraphe, de s'embarquer sur l'Artie. M. Jannet a dû descendre à l'autre passage. Après avoir refusé d'attendre M. Jannet, M. Sample a ramené son bateau au quai pour prendre un Anglais. Sa conduite est donc sans excuse. La compagnie devrait avoir des serveurs qui ont moins de fanatisme et un peu plus de savoir vivre."

Bureau de santé.—Le bureau de santé de New-York commence à s'alarmer de l'accroissement de la mortalité de cette ville. On a enregistré 186 décès dans les 24 heures se terminant à midi le 28, et 75 de midi à 6 heures p. m. Parmi ces morts, on en compte plus de cent causées par le choléra des enfants, et vingt cas d'insolation.

Les Jésuites.—Comme précaution, les Jésuites en France empaquetent déjà leurs objets de valeur et se tiennent prêts à partir. Il paraît que les membres des communautés religieuses qui, comme les Dominicains et les Carmes, ont des costumes particuliers, ont reçu l'ordre de leurs chefs

hiérarchiques de cesser de les porter et d'adopter le costume ordinaire des prêtres catholiques.

La conférence de Berlin.—La conférence de Berlin a duré seulement trois heures et demie. Elle n'a plus qu'à communiquer le résultat de ses travaux à ses gouvernements respectifs. On croit que la Porte va s'opposer à ses décisions, d'autant plus que le Sultan semble avoir perdu toute confiance dans la sincérité des professions de bonne volonté de l'Europe envers la Turquie.

Noire Fête Nationale à Montréal.

Montréal n'a pas voulu laisser passer 1880 sans célébrer notre fête Nationale et l'Association St. Jean-Baptiste, après s'être rendue à Québec le 24 juin, a choisi la journée d'hier pour réunir tous les Canadiens-Français sous son drapeau. Nos compatriotes ont généreusement répondu à l'appel du comité de régis et dès sept heures. Jeudi matin, chaque société était à son poste.

La procession, en vérité, n'était pas aussi nombreuse que celles des années précédentes. Mais, si l'on songe à la perte de temps, aux dépenses que chacun de nous s'est imposées pour se rendre à Québec, il faudra avouer que la journée d'hier a été un succès.

La procession défila par les rues St Laurent, Ste Catherine, St Hubert, Craig, Bonsecours et Notre-Dame.

Au coin des rues St Denis et Craig, le 65^{ème} bataillon, sous le commandement du Colonel Ouimet, se joignit au cortège et servit de garde d'honneur à la voiture contenant le petit St Jean-Baptiste. Comme d'habitude, l'enfant était sous les soins de M. Chalifoux.

Le cortège entra au son de l'orgue dans la majestueuse église Notre-Dame.

La messe fut célébrée par M. le Chanoine Dufresne, assisté de Messire Brasseur comme diacre, et Messire Thérien comme sous diacre.

Le sermon du jour fut donné par M. le Curé Sentenne. Quoique pris à l'improviste le prédicateur sut se tenir à la hauteur des circonstances.

Au moment de l'élévation nos militaires présentèrent les armes un genou en terre.

Après la messe la procession se remit en marche par les rues Notre-Dame, St Denis, Craig et vint saluer M. le Président l'hon. T. J. J. Loranger, à sa résidence de la rue St Hubert.

L'hon. Monsieur remercia le 65^{ème} bataillon d'avoir assisté à la fête. L'orateur en des paroles qui soulevèrent les applaudissements de la foule. Puis à la demande de M. le Col. Ouimet on poussa trois vigoureux hurrahs et chacun reprit le chemin de sa demeure le cœur content et satisfait.

Séance littéraire et musicale.

Dans la soirée une foule nombreuse se réunissait dans la vaste salle académique du Gesù pour assister à la séance littéraire et musicale. A huit heures la séance fut ouverte par un magnifique morceau joué par l'harmonie de la Cité, puis l'hon. Juge Loranger, président de l'association St. Jean-Baptiste, adressa la parole à l'assemblée. Il fit une revue rapide des événements qui ont accompagné la découverte de l'Amérique et la colonisation subséquente du Canada et établit un contraste entre le système de colonisation adopté par les Espagnols et celui qui a présidé à la fondation de la Nouvelle-France. Il rappela en termes heureux que l'idée qui a présidé à la colonisation du Canada était le désir d'établir par delà l'Océan un pays catholique. Il développa cette idée et conclut en disant que le peuple Canadien-Français saurait accomplir la noble mission qui lui a été dévolue. Il dut interrompre son discours à cause du mal d'yeux dont il souffre depuis quelque temps et dont la violence était augmentée par la lumière du gaz.

M. Pagnuelo fit ensuite un discours sur les causes de l'émigration Canadienne aux Etats-Unis. Il rappela en termes très heureux le plaisir que nos compatriotes ont éprouvé en rencontrant dans cette bonne ville de Québec qui est toujours restée si française, leurs frères émigrés aux Etats-Unis ainsi que le groupe d'Acadiens qui habitent les provinces maritimes et paya un juste tribut d'éloge à ces Français de France, comme on dit ici, à ces chrétiens chevaleresques comme ceux du temps de François 1^{er} et de Henri IV, venus de France pour assister à la grande démonstration de Québec. Après cette

grande démonstration, nous sommes, a-t-il ajouté, plus décidés que jamais à transmettre à nos descendants avec nos institutions notre langue et nos lois les enseignements de cette église catholiques dont nous sommes les fils dévoués. Pour cela il faut retenir aux pays ceux qui y sont et tâcher de repatrier les absents. L'émigration menace de nous enlever la fleur de notre jeunesse. L'orateur parle ensuite du luxe comme étant une des causes principales de l'émigration.

M. le comte de Foucault parla ensuite avec beaucoup de chaleur et de conviction sur l'avenir réservé à la race française au Canada. Il sut trouver dans son cœur de Français et de catholiques des accents émus qui provoquèrent les applaudissements les plus chaleureux.

M. Martel joua ensuite sur le violon la magnifique Fantaisie, sur les airs canadiens, dont il est l'auteur. Inutile d'ajouter que ce morceau a été très goûté et que les applaudissements n'ont pas fait défaut à notre éminent artiste.

M. le Major Mallet fut ensuite appelé à prendre la parole, et sut définir avec beaucoup de tact la position des Canadiens aux Etats-Unis. Son discours très pratique fut vivement applaudi. M. Mallet s'exprime difficilement en français et cela s'explique par le fait qu'il a appris l'anglais d'abord. Il est un de ces rares Canadiens qui, dans un centre où la langue française est complètement inconnue, ont en assez de patriotisme pour se donner la peine d'étudier une langue dont ils ne se servent pas dans le cours ordinaire de la vie, mais qui n'en est pas moins la langue de leurs pères.

Le discours de M. Claudio Jannet a été tout simplement un chef d'œuvre d'éloquence. Impossible de se montrer plus catholique, plus patriote et plus français. En l'écoutant on se sentait malgré soi ému jusqu'au fond de l'âme. Il avait pris pour sujet la fête nationale des Canadiens-Français, sujet qu'il a su traiter de main de maître. M. Jannet est non seulement un catholique sincère et convaincu, un patriote dans la plus belle acception du mot ; il est de plus un homme pratique et un économiste distingué. Aussi, après avoir rendu hommage à notre foi et à notre patriotisme, a-t-il su nous donner les conseils les plus utiles sur les moyens à prendre pour retenir au milieu de nous nos compatriotes que la misère force à s'expatrier et pour rappeler au pays ceux qui, obligés de chercher à l'étranger une aisance qu'ils ne pouvaient trouver ici, ne demandent pas mieux que de revenir au Canada.

Les conseils qu'il a donnés aux classes dirigeantes, leur enjoignant d'établir l'industrie à côté de l'agriculture, étaient des plus justes, et, pour qu'on les mette en pratique, on s'apercevait que ce qui cause aujourd'hui l'émigration, ce n'est pas tant le luxe, l'ivrognerie et la paresse, que le manque de travail pour la classe ouvrière. Les applaudissements les plus enthousiastes couvrirent souvent la voix de l'éminent orateur.

M. Fréchette devait réciter une poésie, mais il en fut empêché par une indisposition subite.

"L'harmonie" de Montréal joua ensuite le magnifique morceau intitulé : "Fleur du printemps," puis la foule se dispersa heureuse d'avoir assisté à cette soirée qui a si dignement couronné la fête d'hier.

Protestation contre l'expulsion des Jésuites.

La persécution dont le gouvernement français ne craint pas de se rendre coupable, en chassant les congrégations religieuses non autorisées par l'Etat, a soulevé dans toutes les parties de l'univers catholique d'énergiques protestations.

Montréal ne pouvait, sans protester, laisser consommer un pareil attentat, et, hier, toutes les congrégations religieuses de la ville et de la banlieue, précédées de bannières, se rendaient à l'église du Gesù pour élever la voix contre l'inique décision du gouvernement français, et faire amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus.

Il y avait un grand nombre de prêtres et de citoyens distingués. Au nombre de ces derniers, on remarquait les honorables juges Jetté et Papineau ; l'hon. sénateur Trudel, M. L. F. de Bellefeuille, etc.

Aussitôt que la foule eût pris place dans l'église, le cœur entonna le *Tu es Petrus*, et le Rév. M. Giband prononça un remarquable sermon.

Le Rév. M. Loneran monta dans la chaire, à la suite du Rév. M. Giband, et prononça à son tour, en anglais, un très éloquent sermon.

On chanta ensuite un salut solennel

auquel officiait Mgr. Laflèche, assisté des Révérends M. Giband et Loneran.

Avant le chant du *Tantum ergo* l'hon. Sénateur Trudel, accompagné de M. Jos. Desrosiers, président de l'Union Catholique et de M. Ryan M. P., lut une amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus ; puis la foule se dispersa, heureuse d'avoir accompli un acte de justice à l'égard de cette compagnie de Jésus que l'on persécute en récompense du bien immense qu'elle n'a cessé de faire depuis sa fondation.

Incendie à Laprairie.

Samedi dernier, 26 Juin, vers les 10¹/₂ heures du matin, un incendie, dont on ignore l'origine, se déclarait dans les dépendances situées en arrière des maisons de MM. Siffroy Faille, boucher, et Ludger Ménard, charretier, sur la partie de la rue de l'Ange-Gardien qui touche à la rue Sainte Ursule, dans le village de Laprairie.

Les flammes activées par un assez fort vent du Sud, est alimentées par le bois sec et les fourrages, ne prirent qu'un instant pour envahir toutes ces dépendances, et menaçaient déjà toutes les maisons des deux côtés de la rue de l'Ange-Gardien, jusqu'aux environs de l'église, de la rue Sainte Clotilde et de la partie Sud Est de la rue Saint Jacques.

A peine l'alarme était-elle donnée que la *Brigade du feu* du village était rendue sur le théâtre de l'incendie et faisait jouer l'excellente pompe à vapeur que possède la corporation. Il en était temps, car le feu gagnait déjà les maisons de MM. Faille et Ménard. Mais les premiers jets de la pompe firent un si bon effet que toutes les maisons furent sauvées ; les dépendances seules de MM. Siffroy Faille, Ludger Ménard et Amable Lefebvre, charretier, rue St Jacques furent détruites.

Les pertes tant pour les propriétaires que pour les locataires, peuvent s'élever à près de \$1000, sans assurance. Mais sans l'habileté et le dévouement plus qu'ordinaires des hommes de la Brigade du feu, et de plusieurs autres citoyens du village, secondés par un changement de direction et de violence du vent, on aurait eu à déplorer la perte d'un bon nombre de maisons et autres bâtisses. Reconnaissance à ceux qui se dévouent ainsi, sans autre récompense que le plaisir de rendre service à leurs semblables.

Un Deluge.

Un sérieux accident est arrivé hier, vers midi, dans de sérieuses circonstances. Le vapeur *Bohemian*, qui voyage régulièrement deux fois la semaine entre Montréal et Cornwall, partit du bassin du canal pour se rendre à Lachine. Arrivé dans l'écluse du pont Black, au lieu d'attendre que les portes du bas fussent fermées et celles du haut ouvertes, le vapeur, poussé à une grande vitesse, continua sa route et vint violemment frapper les secondes portes qui, ne pouvant résister au choc, sortirent de leurs gonds. Le *Bohemian*, poussé par la masse d'eau qui s'engouffra dans l'écluse, vint briser les portes inférieures. Pendant quelques instants on craignit que le torrent n'amenât le bateau dans le fleuve, mais heureusement le sangfroid de M. Lalonde, maître du bord, le sauva de ce nouveau danger. Le signal fut donné de "mettre à toute vapeur" et on réussit à accoster. Le *St. Francis*, mouillé dans le bassin, eut cependant sa poupe endommagée par la proue du *Bohemian*.

A peine le *Bohemian* était-il amarré qu'il coula à fond. Le premier pont est seul visible en ce moment.

L'eau continua à descendre avec une force épouvantable, et en quelques minutes les quais des alentours furent submergés. Une grande barge nommée "Kathleen" a été déposée sur le côté Est du canal entre les deux bassins. Et trois autres ont été chavirées dans la première Ecluse.

D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, l'accident a été causé par le déplacement des fils de la cloche des signaux. En entrant dans l'écluse, M. Lalonde donna le signal d'arrêter et le mécanicien McLean, qui dit ne pas avoir entendu, laissa marcher la machine. Le maître alarmé et voyant qu'on ne faisait aucune attention à ses ordres courut sur le côté du vaisseau et répéta le signal, mais trop tard le choc était donné.

Cependant le mécanicien allait renverser la vapeur lorsque, de nouveau, ordre est donné d'aller en avant, ce qui fut fait. Cette présence d'esprit du maître, M. Lalonde, sauva la vie à plusieurs voyageurs et empêcha un désastre épouvantable d'arriver. L'équipage a tenu une conduite admirable

pendant toute cette affaire, et mérite certainement les plus grands éloges.

Il est impossible de dire quels sont les dommages. La navigation sera arrêtée pendant au moins 8 jours. Le *Bohemian* dont la cargaison est en grande partie perdue sera remplacé par le "Canadian."

On n'a heureusement à déplorer aucune perte de vie. Une vieille dame de St Hyacinthe a perdu toutes ses malles, y compris une petite valise contenant au delà de \$300.

Nous devons aussi féliciter l'habile surintendant du Canal, M. Parent, qui fut le premier rendu sur les lieux du désastre. Il donna ordre de faire de suite les réparations les plus nécessaires et mit lui-même au-delà de 100 hommes à l'ouvrage.

NOUVELLES DIVERSES.

La petite vérole fait de grands ravages, à Christiana.

Le comité du Sénat Français s'est prononcé contre l'amnistie.

Le gouvernement anglais est à discuter la question de reprendre les relations avec la Birmanie.

Bradlaugh a été mis aux arrêts, pour avoir occupé un siège, dans la Chambre des Communes, et avoir voté illégalement.

L'ambassade Siamoise a visité "Windsor Castle," hier, 2 courant, et s'est présentée à Sa Majesté décoré de l'ordre de l'Éléphant Blanc.

La cause de l'Atalaya a paru vendredi matin, 2 courant, à 11 heures, à la Cour d'Amirauté de Québec.

Les honorables MM. Masson et Baby sont de retour à Ottawa. M. Masson agit comme président du Conseil privé jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Le Sultan Abdul-Hamid a fait une nouvelle concession à l'ex-Khédive, qui sera obligé de transporter son harem à Smyrna.

On mande de Rome, en date du 1er juillet, que le Général Garibaldi a offert à la Grèce de l'assister de ses volontaires.

Des nouvelles de la Ville du Cap en date du 29 courant, mandent que la Chambre d'Assemblée a donné au Ministre Sprigg un vote de confiance.

Une nouvelle réunion du cabinet fédéral doit avoir lieu aujourd'hui, à Ottawa. Sir John A. MacDonald et Sir L. Tilley seront présents.

Hier, par toute la France, des foules immenses sont allées offrir leurs condoléances aux Jésuites que les décrets du 29 Mars atteignent si cruellement.

Les démonstrations opposées à Bradlaugh auront lieu, mardi, 6 juillet, à Hyde Park, sous les auspices de la société pour la défense de la religion.

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu à la salle du Conseil Législatif, mercredi après-midi, pour y donner sa sanction au projet de loi relatif à l'emprunt français.

Nous accusons réception d'une brochure intitulée: "Souvenirs et Impressions de Voyages," par M. Sylva Chapin, de St. Hyacinthe. Merci à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire.

A deux heures et demie, ce matin, les citoyens de St. Jean d'Iberville ont été éveillés par les cloches d'alarme. Le feu était pris dans une maison en bois occupée par une vieille dame. La bâtisse a été complètement détruite. Il n'y a pas eu de perte de vie.

On mande de la Turquie que le Sultan prend des mesures pour marcher sur une partie de la Grèce, parce qu'elle refusera de se soumettre au décret de la conférence supplémentaire de Berlin, et que plusieurs vaisseaux torpillés ont été envoyés aux Dardanelles, la seule voie pour arriver de l'est.

On mande de Berlin que la Diète a été prorogée.

L'exposition des Blés qui doit avoir lieu à Vienne, Autriche, sera officiellement ouverte le 16 du mois d'août.

Le gouvernement Français a décidé de réduire de 30 frs. les droits sur le sucre à partir du mois d'octobre.

Une dépêche de Paris annonce que plusieurs Nihilistes Russes et un certain nombre de socialistes Allemands ont été arrêtés et chassés de la ville.

Le rapport de la commission nommée pour faire une enquête au sujet du désastre de la Tay, attribue la chute du pont à la mauvaise qualité des matériaux employés dans la construction de ce pont.

Les journaux républicains attaquent violemment le discours de M. Jules Simon contre l'amnistie. La *République Française* dit que c'est une odieuse et féroce homélie et que M. Jules Simon verse des larmes de crocodile.

A la Chambre des Communes, hier soir, 29, M. Labouchère a retiré sa motion, au sujet de Bradlaugh, le premier ministre ayant donné avis que tout député sera libre s'il lui plaît, de donner une simple affirmation.

Le Lord-Maire d'Irlande a donné un banquet à Earl Cowper, le Lord-Lieutenant d'Irlande, à la Mansion House, Dublin, vendredi, 25 courant. Earl Cowper a dit que la prospérité semblait renaître en Irlande; mais qu'il y avait plus d'une population de l'Irlande dans la détresse.

M. F. X. Moisan accuse réception avec remerciements de la somme de vingt dollars, de la part du Président de la St. Jean-Baptiste, l'hon. T. J. J. Loranger, montant de sa souscription pour notre belle bannière de la société St. Jean-Baptiste de Montréal.

On mande de Rio de Janeiro, en date du 3 courant, qu'il y a encore des troubles à Buenos-Ayres, parce qu'on refuse de se soumettre aux conditions du gouvernement national. Buenos-Ayres continue à se préparer à la guerre et reçoit des armes et des munitions de Montevideo.

On mande de Lyon que quand les officiers nommés en remplacement de ceux qui avaient donné leur démission pour ne pas faire exécuter les décrets, sont entrés en cour pour prêter le serment d'office, tous les avocats présents ont immédiatement quitté la salle en signe de protestation.

Le Règlement de la paroisse de St. Constant, dans le Comté de Laprairie, accordant au chemin de fer de Montréal et de jonction de Champlain un bonus de \$2,000, a été adopté samedi dernier, après deux jours de votation. Il n'y a eu que 17 votes donnés contre l'adoption de ce règlement.

M. Feerick, qui a été, il y a quelque temps, assailli dans son champ, comté de Mayo, Irlande, est à l'Hôpital Ballinrobe dans un état très précaire. Des cinq balles qu'on a tirées sur lui, trois se sont logées dans la tête et deux dans le corps. Six de ses assaillants ont été arrêtés.

On mande de Constantinople qu'on enrôle publiquement des volontaires à Stamboul dans le but d'aider l'Albanie dont les chefs reçoivent les fonds de la Porte. On rapporte que le ministre Anglais, M. Groschen, a demandé la démission d'Abdennin Pasha parce que celui-ci a émis des circulaires secrètes invitant les Albanais à s'enrôler. Des fanatiques ont demandé au Sultan de proclamer une guerre sainte.

Le vent impétueux qu'il a fait durant l'ouragan de vendredi dernier a causé l'écroulement de l'arche construite en face de la résidence du Dr. Fiset, à St. Sauveur.

Dans le même temps, la foudre est tombée sur un arbre, dans le parc de Spencer Wood, et l'a mis en pièces; deux minutes auparavant, il y avait plusieurs personnes sous ce même arbre.

Casino Girondomo, le fameux chef de brigands, qui, en 1861, fit la terreur du district de Benevento et qu'on ne put jamais arrêter avait émigré en Amérique; il est retourné en Italie, où, sans doute, il reprendra sa vie d'aventures.

Dans la nuit de vendredi à samedi, le feu a détruit la propriété d'un M. Alford, située près du marché Finlay, Basse-Ville, à Québec. La bâtisse était évaluée à \$15,000, et était assurée. Les pertes totales sont d'environ \$30,000 et sont partiellement couvertes par les assurances.

M. l'abbé M. E. Méthot vient d'être élu supérieur du Séminaire et recteur de l'Université-Laval, en remplacement de M. l'abbé T. E. Hamel, qui va prendre la direction du grand séminaire. M. l'abbé N. Bégin est nommé directeur du petit séminaire, et M. L. Beaudet directeur de l'Université-Laval à Montréal. MM. les abbés Ballantyne et Bélanger quittent le séminaire pour aller dans des vicariats.

On mande de Paris, en date du 4, qu'il y a des troubles, au sujet de l'expulsion des Jésuites, dans plusieurs provinces et surtout au Havre, où les soldats ont dû tirer sur la foule.

Le Supérieur de l'Abbaye de Prémontré, Avignon, qui est Américain, a placé le couvent sous le protectorat des représentants des Etats-Unis et a planté le Drapeau Etoilé sur les murs de l'Abbaye.

Jeudi midi, jour de la Confédération, lorsque les soldats de la Batterie A étaient occupés à tirer une salve de 21 coups de canon sur la citadelle, un soldat préposé à mettre le sac à poudre dans un de ces canons, s'est fait horriblement brûler la figure. On croit que le canon trop chaud aurait fait partir la charge de poudre au moment où on l'y mettait.

On dit que le malheureux est dans un état très précaire.

Il est rumeur à Ottawa des changements suivants dans le Cabinet, qui auraient lieu après la session de Québec: M. Chapleau remplacerait M. Masson; M. Caron recevrait le portefeuille de M. Baby, qui remplacerait M. Polette sur le banc judiciaire. On dit aussi que Sir John aura la Présidence du Conseil et que l'hon. John O'Connor sera nommé Juge-en-chef au Manitoba. Les prétendants à la succession de ce dernier seraient MM. Dalton McCarthy, Daly, d'Halifax et John Costigan.

L'Algérie se trouve déjà reliée à Marseille par trois câbles sous-marins, dont l'un d'eux appartient à une compagnie anglaise; mais, depuis l'abaissement de la taxe télégraphique, le nombre des télégrammes a doublé et l'on se trouve parfois maintenant en présence d'un certain encombrement des lignes.

L'établissement d'un nouveau câble a dès lors été reconnu indispensable et le crédit extraordinaire de 1,600,000 francs, demandé par le gouvernement pour cet objet, vient d'être ratifié par la commission du budget.

Aucune décision n'a été prise jusqu'à présent à l'égard de l'établissement de la rue Lafayette, qui renferme six membres de la Société de Jésus, dont cinq Alsaciens et un Suisse. Le Supérieur est un Breton âgé d'environ cinquante ans. Leur chapelle est la seule, a déclaré le père Supérieur, qui soit exclusivement affectée aux Alsaciens, et si elle était fermée, cela produirait une vive sensation en Allemagne. Le gouvernement, a-t-il ajouté, ne ferait pas une œuvre recommandable en les expulsant et s'exposerait à une interpellation au Sénat.

Ces jésuites sont décidés, s'ils sont expulsés, à prendre des logements dans le voisinage et à porter leurs vêtements religieux comme d'habitude. Toutefois, il est probable que cette communauté sera traitée avec égards, en considération des services exceptionnels qu'elle a rendus aux Alsaciens habitant Paris.

Dans les départements, l'expulsion des jésuites a eu lieu sans troubles à Angers, Amiens, Avignon, Belfort, Bordeaux, Bourges, Clermont, Ferrand, Douai, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nantes, Privas, le Puy, Troyes, Quimper et Versailles. A Vais, Ardèche, les jésuites avaient fermé les portes de leur établissement et refusaient de sortir.

Le propriétaire de "l'Atalaya," a présenté une pétition à la cour de vice-amirauté de Québec, demandant la mise en liberté du navire et une indemnité de \$20,000. Une contre-pétition a été produite, déclarant que les circonstances justifiaient le consul d'Espagne de faire arrêter l'Atalaya.

L'audition des témoins a été commencée vendredi à Québec. Le propriétaire du navire, l'armateur, le consignataire, M. Gillespie, le Consul américain, le Dr Leprohon, de Montréal ont été entendus. Le procureur général du Canada est représenté par M. A. R. Angers, le propriétaire du navire par MM. W. et A. H. Cook, et le gouvernement espagnol par M. R. Allyn.

Le rapport du Comité de l'Immigration pour l'année 1880 vient d'être publié et distribué.

Nous en extrayons les chiffres suivants: Le nombre des immigrants arrivés et établis dans la Puissance du Canada, pendant l'année 1879, s'élève à 40,492; soit une augmentation de 10,685 sur le nombre des immigrants arrivés en 1878.

Ces immigrants sont pour le plus grand nombre des cultivateurs, possédant des capitaux.

Nous voyons avec plaisir par le rapport que les dépenses pour le service de l'immigration ont été considérablement diminuées. Ainsi, de \$19,000 qu'elles étaient en 1878, le gouvernement a pu les réduire au chiffre de \$13,000 en 1879.

La suppression de la Compagnie de Jésus en 1763 laissa à Vesoul un pauvre frère convert de cet Institut, appelé Charles Dominique Ferry, qui exerçait dans le collège de cette ville les fonctions d'infirmier. Ce bon religieux, dégagé de ses vœux, avec tous ses confrères, par le bref *Dominus ac Redemptor*, au lieu de rentrer dans le monde et de retourner à Monaco, son pays natal, se mit à étudier le latin, puis la théologie, et se fit ordonner prêtre par l'archevêque de Besançon. Sa conduite fut des plus éblouissantes toute sa vie, et le 23 pluviôse an II [11 février 1794], il fut guillotiné à Lyon pour n'avoir pas voulu prêter le serment schismatique. Il avait attiré à Vesoul, vers 1780, un de ses frères, aubergiste dans une petite ville de la rivière de Gènes. Ce Ferry passa ensuite à Epinal; il y fit souche, et c'est de lui que descend en droite ligne le père de l'article 7.

Une dépêche de St. Jean de Terre-Neuve, en date du 3 juillet, mande que le nouveau steamer océanique *F. W. Harris*, sous le commandement du capitaine Sheldrake, a sombré à la tête de Chance Cove, jeudi matin, et est complètement perdu. Les passagers et l'équipage ont tous été sauvés et amenés à St. Jean, hier soir, Dimanche. Ce steamer était en route pour la Chine. Le brouillard était tellement dense, au moment de l'accident, qu'il était impossible de voir la terre, même à une très faible distance. Les passagers ont été recueillis du vaisseau naufragé, plusieurs heures avant l'équipage. Le capitaine est resté à son poste jusqu'au dernier moment, et s'est sauvé en sautant à la mer, au moment où le navire disparaissait pour toujours. L'endroit du sinistre est tristement célèbre par de fréquents naufrages accompagnés de nombreuses pertes de vies.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

"Le 16 juin, au conseil municipal de Paris, M. Dubois s'est plaint avec amertume de ce qu'une favorite de l'administration, Mme Deulin, directrice de l'école communale de filles de la rue Blanche, s'était permis de conduire, le jour de la Fête-Dieu, quelques élèves à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

Mme Deulin est la veuve de Charles Deulin, le brillant écrivain des *Contes d'un buveur de bière*, et la sœur de notre confrère du *XIXe Siècle*, M. Francisque Sarrcey.

Elle venait d'avoir de l'avancement. Quelle gratitude en a-t-elle témoignée? Elle a eu la hardiesse de conduire ses élèves à la messe, oui, à la messe, le jour de la fête de Dieu; et non contente de cette manifestation anti-darwinienne, elle les a, dans l'après-midi du même jour, menées à l'église du Sacré-Cœur.

De tels agissements, comme on dit aujourd'hui, sont-ils tolérables? Où allons-nous?

Chronique Locale.

Saisie.—Les officiers des douanes à New-York ont saisi 100 tonnes de foin venant de Montréal sous prétexte de fausse évaluation; le prix étant trop bas de \$2 par tonneau.

Place de la Puissance.—On est à poser les tuyaux qui devront approvisionner la fontaine de la Place de la Puissance vis-à-vis l'Hôtel Windsor. Tout l'ouvrage sera terminé sous peu.

Caughnawaga.—Le Grand-Tronc doit abandonner sa gare à Caughnawaga l'automne prochain. On n'a pas acheté de bois et on fait aucune réparation. La gare sera transportée à Laprairie.

Chemin de fer.—On nous apprend que le règlement accordant \$2,000 à la compagnie du chemin de fer "Montréal et Champlain" a été adopté par les contribuables de la paroisse de St Constant, comté de Laprairie. Dix-sept seulement ont voté contre l'octroi.

Nouveaux bureaux.—La compagnie de Télégraphe de la Puissance a réouvert son bureau à la Baie d'Alexandria, N.-Y., pour la saison. Elle a aussi ouvert un bureau à la jonction du chemin de fer du Lac St. Jean, sur le chemin de fer du Nord.

Triste.—Vers une heure ce matin un spectacle navrant s'offrait aux regards des passants sur la rue Wellington; un petit garçon de dix ans ramenait à la maison sa mère qui était ivre. Le pauvre petit malheureux semblait être brisé par la douleur.

Produits.—Pendant la semaine finissant le 2 juillet on a reçu 4,330 tinettes de beurre et 5,939 ont été expédiées. Depuis le commencement de l'année le montant total reçu est de 53,955 tinettes contre 65,982 pour la même période de l'année 1879.

Vol du Bureau de Poste.—L'enquête faite contre James Gallagher, employé au Bureau de Poste, vient de se terminer. L'accusé a été condamné à subir son procès au prochain terme de la Cour Criminelle, le 24 septembre prochain.

Chute.—Vers 6.30, jeudi soir, une jeune fille de 10 ans, Catherine McAvoy, est tombée du deuxième étage de sa résidence, rue Young, en face du poste de police. Le Dr. Armstrong lui a administré les soins médicaux que requerrait son état. Elle est sérieusement blessée.

Mortalité.—Il y a eu la semaine dernière 135 inhumations dont 116 dans le cimetière catholique et 19 dans le cimetière protestant. La partie de la ville qui a le plus contribué à ce chiffre très élevé, est celle comprise entre les rues Wolfe, Panet, Montcalm, Visitation et Beaudry.

Autres accidents.—Jendi après-midi, à l'île Grosbois, deux personnes ont failli se noyer en faisant un tour de chaloupe. La frêle embarcation dans laquelle ils jouaient imprudemment, chavira et tous deux furent précipités à l'eau. Par bonheur on s'aperçut de l'accident et on réussit à les sauver sans trop de difficultés.

Action contre la ville.—M. Philippe Bouchard a intenté contre la ville de Montréal une action en dommages de \$5,000. Le demandeur allègue que sans aucune raison valable on a refusé de lui accorder une licence pour tenir un étal de boucher qu'il avait loué au marché Bonsecours.

L'Aqueduc de Ste. Cunégonde.—Jeudi dernier, MM. Berger et Béique ont fait l'expérience de l'Aqueduc de Ste. Cunégonde; le résultat a été magnifique. M. le maire Charlebois a dit que St. Henri avait décidé d'adopter le même système et que déjà la municipalité était entrée en arrangement avec MM. Berger et Béique.

Vol sur la personne.—Samedi soir, un vieux soldat qui venait de recevoir sa pension, en passant sur les quais près de la maison des Douanes, a fait la rencontre d'une bande de flâneurs. Les misérables après l'avoir terrassé lui volèrent son argent et s'enfuirent. Le vieillard laissé sans connaissance a été ramassé par la police.

Chien enragé.—Vers six heures, samedi soir, un chien enragé se trouvait sur la rue Ste. Catherine, près du Beaver Hall, et a fait la terreur de la localité pendant deux heures. Un homme de police qui s'approcha trop près de l'animal, fut mordu à un doigt. Le policier courut de suite chez un médecin pour faire cautériser la plaie. Après bien des efforts, on a réussi à tuer l'animal dangereux.

Imprudence.—Un jeune enfant de six ans, fils de M. I. L. Bazinet, de la rue Visitation, est tombé du troisième étage et s'est blessé grièvement. C'est le troisième ou quatrième accident de ce genre qu'on a à regretter depuis quelques jours. Que les parents soient donc plus prudents.

Vols.—Mercredi dernier, un filou est entré dans la résidence de M. Coursol, M.P., et s'est emparé d'un magnifique capot en fourrure, qui se trouvait accroché dans la salle d'entrée.

Dans la soirée du même jour d'autres voleurs sont parvenus au second étage de la maison portant le No. 152 de la rue St. Georges. Ils ont brisé une valise appartenant à Madame Holde et sont partis emportant avec eux deux riches toilettes.

Belle conduite.—Vendredi dernier, la petite fille d'un des militaires maintenant campés sur l'île Ste. Hélène, est allée faire visite à son père. Dans le courant de l'après-midi, l'enfant se rendit sur le rivage pour puiser un peu d'eau, malheureusement elle manqua le pied et tomba dans le fleuve. Emportée par le courant, elle allait infailliblement se noyer, lorsqu'un militaire, se jetant bravement à l'eau, réussit à sauver la petite infortunée.

Accident.—Hier après-midi, un individu conduisait une voiture à toute vitesse dans les allées de l'île Ste. Hélène. Dans une de ces courses, le véhicule a passé sur le corps d'un petit enfant, âgé de deux ans. Le brutal ne s'est pas même arrêté pour porter secours à la pauvre petite victime. On ne devrait pas permettre à de tels maladroits de conduire ainsi des voitures sur l'île. Nous attirons l'attention du comité à ce sujet.

Affaire McNulty.—M. le magistrat Desnoyers a rendu jugement, mercredi matin, dans cette affaire. Il dit que dans l'alternative où l'avaient placée les témoignages rendus dans cette cause, il n'avait d'autre chose à faire qu'à condamner le prisonnier à subir son procès devant la Cour du Banc de la Reine siégeant au criminel. McNulty dit alors qu'il préférerait être jugé sommairement, et il fut admis à caution à la demande de son avocat.

Départ.—Comme nous l'avons annoncé MM. Claudio Jannet et de Foucault sont partis samedi soir à 5 heures, pour Ottawa. Ils ont été accompagnés à la gare du Mile-End par le Révérend Père Cazeau, recteur du Collège Ste. Marie, l'abbé Verreault, principal de l'Ecole Normale, l'hon. Sénateur, Trudel, MM. C. S. Cherrier, De Montigny, Joseph Desrosiers, président de l'Union Catholique, H. E. Desrosiers, secrétaire de l'Union Catholique, Napoléon Renaud, etc.

Tentative de vol.—Le gardien de nuit employé par les marchands de la rue McGill a découvert, hier matin, vers neuf heures, une échelle placée contre le mur, en arrière du magasin de MM. H. Hawill et Cie., pharmaciens. La police avertie du fait entra dans l'établissement, et après de minutieuses recherches on constata que rien n'avait été touché. On croit que ces voleurs, sachant qu'il y avait un gardien de nuit, ont voulu se préparer pour opérer pendant le jour du dimanche. Par précaution deux gardiens ont été chargés de surveiller hier soir.

Conduite indigne.—Le premier juillet un petit garçon du nom de Bibault demeurant sur la rue Picard, est monté sur le toit de la maison pour voir le feu d'artifice. Un homme qui demeure dans l'étage supérieure lui ordonna de descendre; ce que l'enfant refusa de faire. Le misérable, offensé de ce refus, saisit le petit Bibault par une jambe et le précipita dans la cour. Lorsqu'on ramassa le petit infortuné, on constata que la clavicule était fracturée en deux endroits. Le médecin qui fut appelé a déclaré l'enfant en danger de mort.

Eau minérale.—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la découverte d'une source d'eau minérale dans la commune de Laprairie. Déjà grand nombre de personnes ont été guéries d'affections d'estomac telles que dyspepsie, maladies de foie etc., etc. Cette eau a été analysée et sur le rapport de chimistes distingués nous devons croire que l'eau qui s'écoule de cette source a des propriétés extraordinaires qu'on ne trouve pas dans les meilleures sources d'eaux minérales du pays. Une visite à cette source est des plus agréables, attendu que le trajet est court et facile. Le vapeur Laprairie qui y conduit parcourt une étendue d'eau des plus pittoresques laissant entrevoir les rapides de Lachine et une des plus belles nappes d'eau du St. Laurent.

Arrivages.—Le nombre de navires entrés dans le port, cette année, depuis l'ouverture de la navigation à ce jour, est de 208. Il n'y en avait que 183, l'année dernière, au même temps, ce qui donne une augmentation de 25, pour cette année.

Joe Vincent.—Notre batelier Canadien vient encore de sauver la vie à un de ses concitoyens. Au moment où le "Filgate" partait de l'île Ste. Hélène, un homme tomba entre le quai et le bateau. Joe qui le vit tomber lui lança une échelle et le pauvre diable s'y cramponna. Notre batelier le ramena sur le pont au milieu des applaudissements de la foule. Une fois sur pieds et un peu revenu de la secousse l'individu, les cheveux collés sur le front, les habits imbibés d'eau regarde Joe d'un œil hagard et lui dit: "Si vous voyez mon parapluie, vous me le donnerez."

Action en dommages.—L'échevin Donovan doit poursuivre la "New-York Sleeping Car Company," pour \$5,000 de dommages. Jeudi dernier, 1er courant, il acheta à New-York un billet de passage, pour Montréal, et payait ensuite \$2, pour un lit. A peine s'y était-il installé, que le commis vint lui dire d'en sortir, vu qu'un autre l'avait retenu. L'échevin Donovan refusa d'obéir; mais il fut obligé d'abandonner sa place et de passer dans un wagon de seconde classe, ceux de la première étant tous remplis. Il a confié l'affaire à son avocat, M. J. J. Curran, et la cause paraîtra bientôt devant la Cour Supérieure.

COMMERCE

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Corrigés tous les Mardis et Vendredis par les Clercs du Marché Bonsecours.

LAITERIE.		\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre.....	0 18	à	0 23
Beurre salé do.....	0 11	à	0 15
Fromage do.....	0 12	à	0 15

VOLAILLES.		\$ c.	\$ c.
Dindes, à la livre.....	0 12	à	0 13
Dindes (vieux) au couple.....	1 50	à	2 00
Dindes (jeunes) do.....	0 00	à	0 00
Oies, do.....	1 00	à	1 20
Canards, do.....	0 80	à	0 80
Poules, do.....	0 40	à	0 80
Poulets, do.....	0 00	à	0 00

FARINE.		\$ c.	\$ c.
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.....	2 75	à	3 15
Farine d'avoine.....	2 40	à	2 50
Farine de blé d'Inde.....	1 25	à	1 40
Sarrasin.....	1 90	à	2 00

DIVERS.		\$ c.	\$ c.
Sucre d'érable, à la livre.....	0 38	à	0 10
Sirop d'érable, au gallon.....	0 80	à	1 00
Miel, à la livre.....	0 12	à	0 15
Œufs frais, à la douzaine.....	0 11	à	0 12
Haddock, à la livre.....	0 06	à	0 07
Poisson frais.....	0 08	à	0 10
Saindoux, au seau.....	2 00	à	0 00
Saindoux, par livre.....	0 00	à	0 00
Peaux, à la livre.....	0 00	à	0 00

GRAINS.		\$ c.	\$ c.
Blé, par minot.....	0 00	à	0 00
Pois, do.....	0 90	à	1 00
Orge, do.....	0 65	à	0 75
Avoine, do.....	0 00	à	0 00
Sarrasin, do.....	0 40	à	0 50
Lin, do.....	0 00	à	0 00
Mil, do.....	1 50	à	1 60
Blé d'Inde do.....	0 70	à	0 75
Avoine à la poche.....	0 70	à	0 80
Fèves.....	1 20	à	1 30
Son par 100 livres.....	0 09	à	1 00
Moulée.....	1 25	à	1 40

LÉGUMES.		\$ c.	\$ c.
Pommes, au baril.....	5 00	à	0 00
Patates au sac.....	0 00	à	0 00
Fèves, par minot.....	1 10	à	1 12
Navets jaunes par bri.....	0 00	à	0 00
Oignons rouges par bri.....	5 00	à	6 00
Do blanc par minot.....	0 60	à	0 75
Carottes do.....	0 30	à	0 35
Betteraves do.....	0 40	à	0 50
Choux par doz.....	1 00	à	1 20
Oignons par tresse.....	0 00	à	0 00
Orange par caisse.....	5 00	à	8 50
Citron do.....	9 00	à	0 00
Raisin de Malaga par petit baril.....	10 00	à	0 00
Radis, par douzaine de paquets.....	0 08	à	0 10

GRIERS.		\$ c.	\$ c.
Canards au couple.....	0 40	à	0 55
do noir, do.....	0 00	à	0 00
Pleviers, par douzaine.....	0 00	à	0 00
Bécasses, au couple.....	0 00	à	0 00
Pigeons domestiques, au couple.....	0 20	à	0 25
Perdrix, au couple.....	0 00	à	0 00
Tourtes, à la douzaine.....	0 00	à	0 00

VIANDES.		\$ c.	\$ c.
Boeuf, à la livre [steak].....	0 10	à	0 13
Do à la soupe.....	0 04	à	0 06
Boeuf salé.....	0 08	à	0 10
Jambon à la livre.....	0 11	à	0 12
Lard, do.....	0 08	à	0 10
Mouton, do.....	0 08	à	0 10
Agneau, do.....	0 10	à	0 12
Veau.....	0 05	à	0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	6 50	à	6 75
Boeuf par 100 livres.....	4 00	à	4 50
Lèvres.....	0 20	à	0 25
Saindoux à la livre.....	0 10	à	0 11

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clerc du Marché Viger.

Boeuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	\$ 5 00	à	\$ 6 00
Boeuf, 2me qualité.....	4 00	à	4 50
Vaches à lait.....	20 00	à	25 00
Vaches extra.....	30 00	à	50 00
Veaux, 1re qualité.....	6 00	à	8 00
Veaux, 2me qualité.....	2 00	à	7 00
Veaux, 3me qualité.....	1 00	à	2 00
Moutons, 1re qualité.....	8 00	à	10 00
Moutons, 2me qualité.....	5 50	à	6 00
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à	5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00	à	3 00
Cochons, 1re qualité.....	5 00	à	6 00
Cochons, 2me qualité.....	4 00	à	4 50

Foin et Paille.		\$ c.	\$ c.
Foin, 1re qualité, par 100 bottes.....	7 00	à	8 00
Foin, 2me qualité.....	5 00	à	6 00
Paille, 1re qualité.....	3 00	à	4 00
Paille, 2me qualité.....	2 00	à	3 00

MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de *Livres et Fournitures d'écoles*—*Livres de Frères*—*Livres de Récompense*—*Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.*—*Livres Blancs de tous genres* constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—*Livres pour les Bureaux d'enregistrement*—*Imagerie*—*Cachets de communion*—*Chapelets*—*Médailles*—*Statuettes, etc.*—*Tapissierie*—*Cartes à jouer, etc., etc.*

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: *Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmarès, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.*; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reiures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTRÉAL

NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME," ou "Traité Élémentaire de Controverse," par A. MAILLOUX, V.G., 12-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

† E. A. Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-joint l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite une intime corde tout le succès possible."

22 mai 1880. 1—

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HERDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An..... \$2.00

Six Mois..... 1.00

Payable d'avance.

(Frais de port payés par l'Éditeur.)

ANNONCES:

25-25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

12, rue St. Gabriel,

(Vis-à-vis l'Hôtel du Canada.)

MONTRÉAL.